

RAPPORT

RAPPORT ANNUEL

annuel

2006 07



Barreau
du Québec



MISSION

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2007
Bibliothèque et Archives Canada, 2007
ISBN : 978-2-922151-52-7 (imprimé)
ISBN : 978-2-922151-53-4 (PDF)

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400
Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca
www.barreau.qc.ca

Barreau
du Québec 

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, mai 2007

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice du Québec et Procureur général
Ministre responsable des lois professionnelles et Ministre de la Sécurité publique
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2006-2007 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Stéphane Rivard

Montréal, mai 2007

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2006-2007 du Barreau du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Stéphane Rivard

Montréal, mai 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2006 au trente et un mars 2007.

Veuillez accepter, monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Jacques P. Dupuis

Barreau du Québec



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - PRÉSENTATION

1	Le rapport du bâtonnier	7
2	Le rapport du directeur général	10
3	Le Barreau : agent de changement dans la société	12
4	Reconnaître l'excellence : Médaille et Mérites 2006	15
5	Le personnel du Barreau	18

PARTIE 2 - ADMINISTRATION DU BARREAU

6	L'Assemblée générale annuelle des membres	23
7	Le Conseil général	24
7.1	Les membres	24
7.2	Les réunions	25
7.3	La liste des principales résolutions	25
8	Le Comité administratif	27
8.1	Les membres	27
8.2	Les réunions	27
8.3	La liste des principales résolutions	27
9	Les cotisations annuelles 2006-2007	29
10	Administration des registres	31
10.1	Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice	31
10.2	Registre des S.P.A. et S.E.N.C.R.L.	32
10.3	Registre des testaments et mandats en cas d'incapacité	32
11	Le rapport du Bureau du syndic	33
12	Les comités et groupes de travail du Barreau	34
12.1	Le Comité de discipline	35
12.2	Le Comité de révision des plaintes	38
12.3	L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats	39
12.4	Le Comité du Fonds d'indemnisation	39
12.5	Le Comité de l'inspection professionnelle	40
12.6	Le Comité d'accès à la profession	42
12.7	Le Comité des équivalences	43
12.8	Le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques	43
12.9	Le Comité de la formation des avocats	44
12.10	Le Comité de la formation professionnelle	44
12.11	Le Comité des requêtes	45
12.12	Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	46
12.13	Le Comité accréditeur en médiation familiale	47
12.14	Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	48
12.15	Le Comité sur la sténographie	49

Note : dans ce rapport annuel, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

PARTIE 3 - ÉTATS FINANCIERS

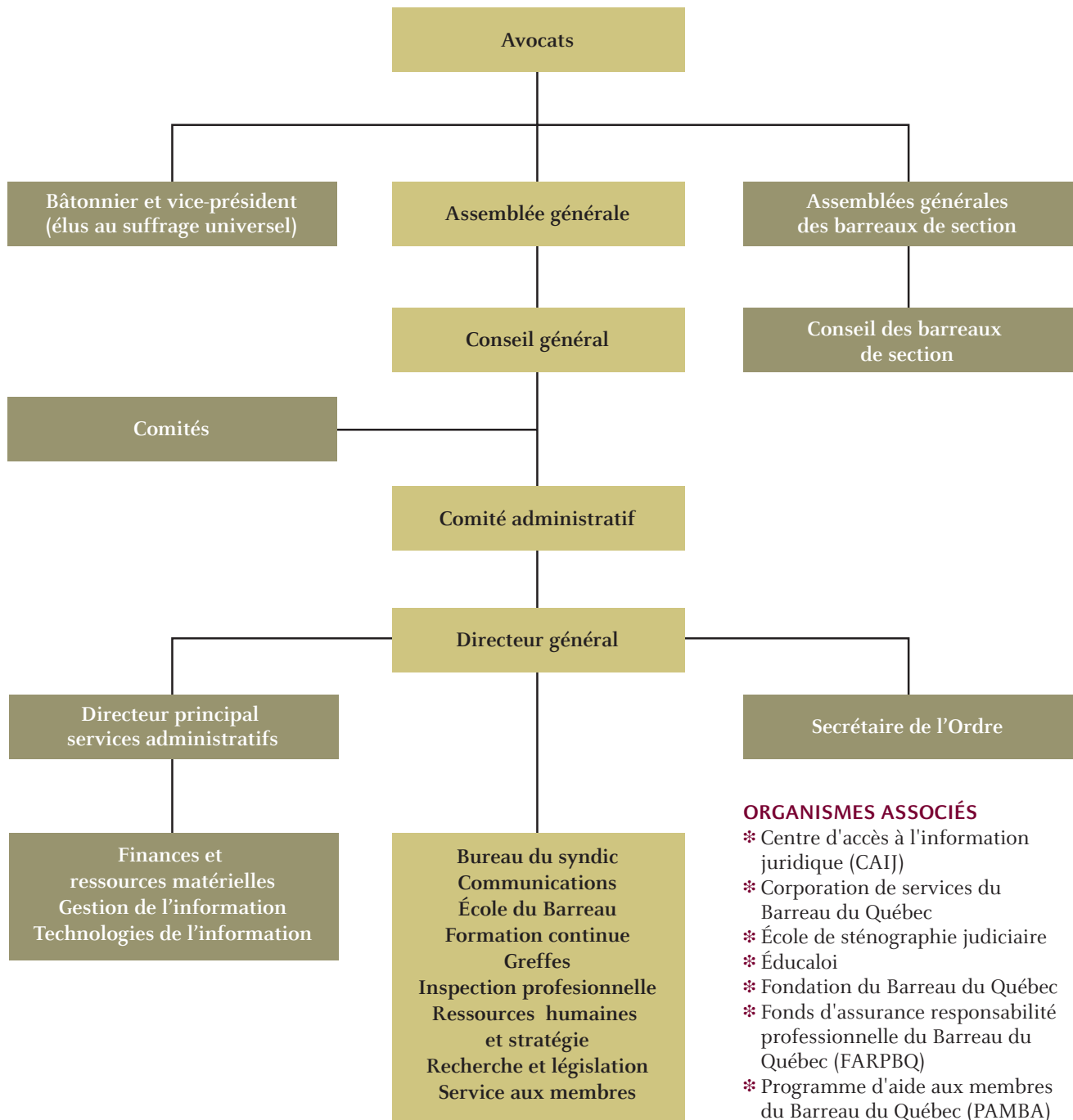
BARREAU DU QUÉBEC

Rapport des vérificateurs	53
États financiers	
Fonds général	
Revenus et dépenses	54
Surplus investis en immobilisations et surplus libre	55
Bilan	56
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	57
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations	57
Bilan	58
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	59
Surplus investis en immobilisations et déficit	59
Bilan	60
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	61
Bilan	61
Fonds d'autoprotection	
Revenus, dépenses et surplus réservés	62
Bilan	62
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	63
Bilan	63
Bilan cumulé	64
Revenus et dépenses cumulés	65
Flux de trésorerie cumulés	66
Notes complémentaires	67

BARREAU DU QUÉBEC – ÉCOLE DU BARREAU

Rapport des vérificateurs	81
États financiers	
Revenus et dépenses	82
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	83
Surplus réservés	83
Flux de trésorerie	84
Bilan	85
Notes complémentaires	86

ORGANIGRAMME



ORGANISMES ASSOCIÉS

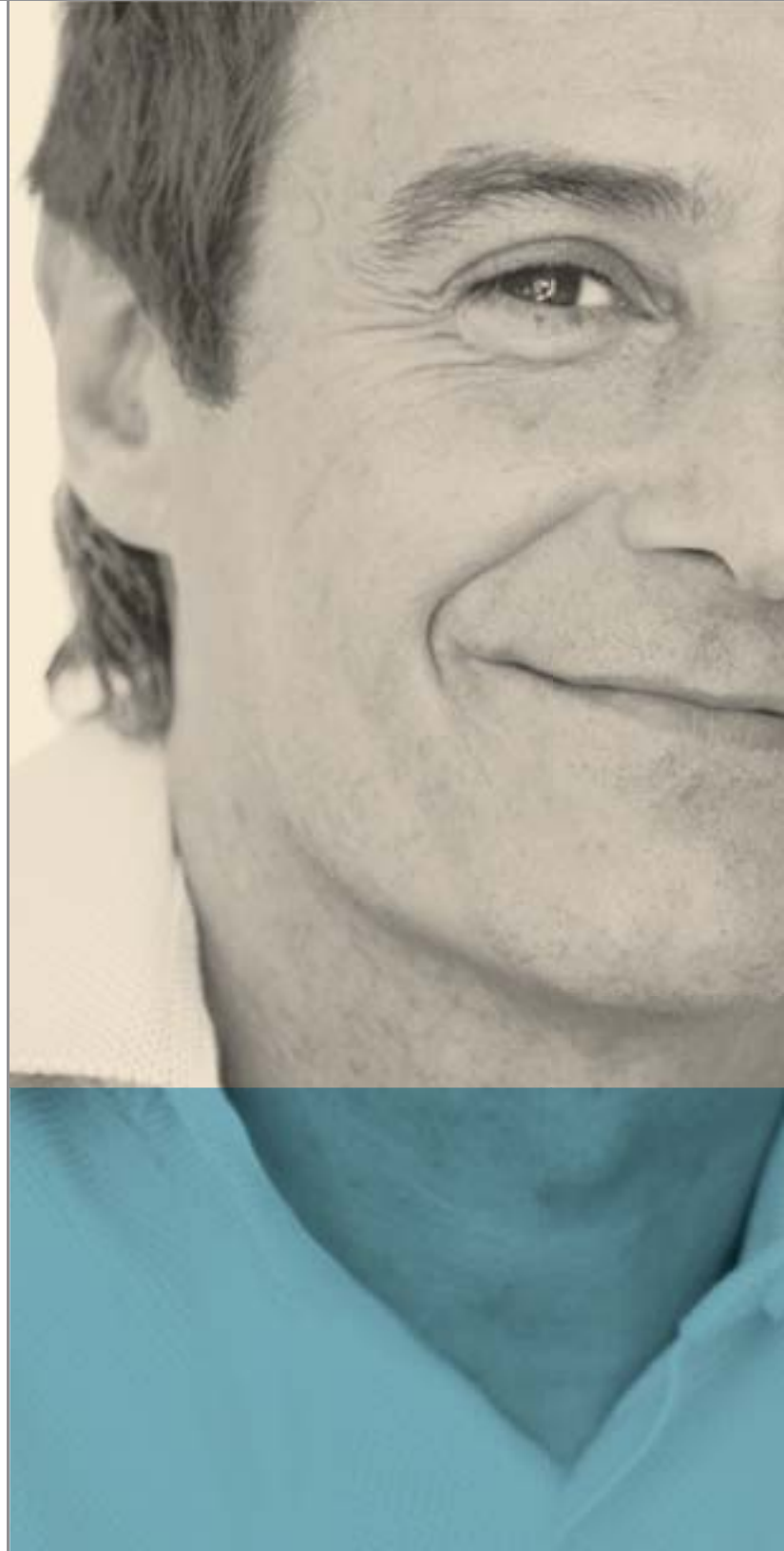
- * Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)
- * Corporation de services du Barreau du Québec
- * École de sténographie judiciaire
- * Éducaloi
- * Fondation du Barreau du Québec
- * Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ)
- * Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)

PARTIE 1

présentation

2006 07

Barreau
du Québec



1

LE RAPPORT DU BÂTONNIER

FAIRE LA DIFFÉRENCE

Lorsque j'ai pris mon poste, je m'étais fixé un objectif : tous ensemble, faire la différence, de telle sorte qu'au terme de mon mandat, le Barreau soit amené un ou deux pas plus loin. Aujourd'hui, je crois pouvoir dire « mission accomplie ».

Soucieux des préoccupations du public

À l'instar des bâtonniers précédents, l'un de mes chevaux de bataille a été de se rapprocher d'une meilleure **accessibilité de la justice**. De plus en plus, les acteurs de toute la communauté juridique en font leur préoccupation et se mobilisent. À cet égard, un important dossier développé cette année est à l'étude par le Conseil général : l'intégration de l'équivalent d'une séance de médiation obligatoire dans certains types de dossiers. Considérant qu'une très grande partie des causes qui vont à procès se règlent la veille de l'audition, cette proposition par laquelle, au plus tard dans les 90 jours de la règle 15, les parties se soumettraient à une séance de médiation obligatoire tenue devant un juge ou un avocat, viserait à simplifier le dossier et régler le litige plus rapidement. Le travail de réflexion entamé cette année se poursuivra l'an prochain.

Tout au long de l'année, les actions pour promouvoir la **justice participative** se sont multipliées. En effet, le Barreau a pris l'engagement de faire connaître les modes alternatifs de résolution de conflits tant au sein de la profession qu'auprès de la population. Colloques, formations, pages Web, diffusion d'information par le réseau des huis-siers de justice, articles et conférences sont au nombre des actions réalisées en cours d'année pour faire connaître la justice participative. Elles se poursuivront tout au long de l'année à venir.

Dans le secteur de la protection du public, le Barreau a mis en place cette année une structure de **syndics correspondants** qui s'inscrit dans l'axe prévention du plan stratégique 2006-2010. Le rôle du syndic-correspondant sera d'être une antenne dans sa région. Ces personnes-ressour-



*Le bâtonnier du Québec,
Stéphane Rivard*

ces seront fort utiles dans leurs localités et permettront, entre autres, de prévenir des situations problématiques et souvent de les atténuer ou de les corriger.

À nouveau, au cours de l'année, le Barreau est intervenu auprès du gouvernement pour demander que l'obligation d'inscrire une demande en justice dans le délai de **180 jours** soit revue. En effet, cet inutile fardeau bouscule clients et avocats, les forçant à faire trop vite certaines démarches importantes qui nécessitent plus de réflexion et est essentiellement contreproductif et coûteux. Les parties n'ont jamais le recul nécessaire afin de considérer les moyens plus simples qui méritent réflexion, et encore moins de découvrir chez elles cette ouverture requise pour entreprendre le règlement hors Cour d'un dossier, ce qui dans la plupart des cas est la meilleure conclusion pour les parties. Il est évident que le Barreau continuera ses représentations pour que la règle des 180 jours soit réévaluée.

Tout au long de l'année, nous n'avons cessé de travailler pour **promouvoir la règle de droit** et nous assurer que les droits fondamentaux des citoyens soient respectés dans

les divers projets de loi à l'étude. Ces travaux nous ont amenés à prendre position à maintes reprises et à participer à diverses commissions parlementaires. Qu'il s'agisse du processus de nomination des juges ou du durcissement de la loi pénale en passant par notre participation aux travaux pour l'élaboration d'une politique de lutte en matière de racisme et de discrimination, le Barreau est intervenu pour protéger le public et il a poursuivi son rôle de jurisconsulte avec l'aide de centaines d'experts bénévoles sur divers comités.

À l'écoute

L'une de mes actions a également été de rechercher une plus grande participation de la part du Conseil général. Je trouvais important d'ajouter des rencontres et de prévoir des zones de discussion. Je me suis assuré que jamais une idée ou un dossier ne soit voté au cours de la réunion du Conseil général où il a été présenté. Pour ce faire, cinq rencontres du Conseil général, au lieu des quatre généralement prévues, ont été tenues. Préoccupé par les régions, j'ai également assisté à une rencontre spéciale avec les avocats de province afin de discuter des enjeux et des constats particuliers qui s'appliquent à la pratique en régions. De nombreuses décisions seront prises dans l'année à venir à la suite des discussions tenues pendant les réunions du Conseil général pour l'année 2006-2007, illustrant la nécessité que les membres du Conseil général aient le temps de réfléchir aux idées soumises.

L'une des décisions prises à la suite d'un sondage auprès de membres du Barreau est le maintien du Programme d'assistance parentale pour les travailleurs autonomes du Barreau du Québec (APTA). En effet, avec l'arrivée d'un programme gouvernemental qui vise les mêmes objectifs, les membres ont souhaité qu'un comité soit créé pour voir à l'opportunité de maintenir ou non le programme ou un programme semblable, afin que les sommes amassées à ce jour servent aux mêmes fins.

Les membres du Barreau ont également adopté une résolution votant la création de la **catégorie** « **avocats à la**

retraite » qui comprendra une cotisation réduite. Toutefois, l'instauration d'une cotisation réduite pour cette catégorie d'avocats ne sera effective que lorsque l'Assemblée nationale aura adopté toutes les modifications législatives et réglementaires que le Barreau a acheminées au gouvernement. En conséquence, l'inscription au Tableau de l'Ordre des avocats à la retraite à titre de catégorie distincte, incluant une cotisation inférieure à celle des avocats en exercice, doit malheureusement être reportée à l'exercice 2008-2009.

Fier de notre profession

L'une des décisions prises sous mon bâtonnat et dont je suis particulièrement fier est la création de la nouvelle distinction « **Avocat émérite** ». Cette désignation honorifique se lira Ad.E. (pour *Advocatus Emeritus*) après le nom des avocats sélectionnés chaque année. Ce titre reconnaît les avocats qui font la fierté du Barreau et rappelle ce que les avocats font de mieux. Il s'agit d'un titre valorisant des avocats d'exception et qui, dans la foulée, a le mérite de rejaillir sur toute la profession. Les critères pour l'attribution de ce prix sont l'excellence professionnelle, une contribution soutenue et remarquable au développement de la profession d'avocat et un rayonnement exceptionnel.

Autre élément de fierté : la production d'une **campagne de publicité** complète axée sur la prévention. En effet, l'orientation de la campagne est de sensibiliser la population afin qu'elle consulte un membre du Barreau avant qu'un problème ne devienne encore plus complexe. On y met de l'avant le fait que le professionnel peut conseiller des modes de résolution de conflits issus de la Justice participative tels que la médiation ou la négociation. La campagne sera diffusée à la télévision et dans les médias imprimés dès l'automne 2007.

Orienté vers le changement

En matière de formation, nous avons souhaité rendre les outils plus conviviaux, entre autres par la dispense de formations plus personnalisées en fonction de l'horaire des

LE RAPPORT DU BÂTONNIER

membres et des contraintes régionales. Ainsi, **six cyberformations** sont maintenant offertes aux membres du Barreau. Également déployé cette année, le programme « **Les AS de la gestion** », qui vise à améliorer les capacités de gestion des avocats. Ce programme d'amélioration soutenue de la gestion s'adresse aux gestionnaires de cabinets de 15 avocats et moins. Tous les services sont offerts par la firme d'experts-conseils CFC et les travaux sont effectués en toute confidentialité. Le Barreau a également signé une entente pour reconnaître la formation du **Collège des administrateurs de sociétés**, afin de répondre aux besoins de formation en gouvernance de tous les administrateurs, qu'ils soient membres de conseil d'administration ou d'un comité de retraite, puisque les responsabilités sont très semblables et que beaucoup d'avocats sont appelés à siéger sur de tels conseils ou comités. Voilà autant de façons de réaliser notre mission, car en aidant nos membres à améliorer leurs compétences, nous protégeons davantage le public.

Le Barreau réfléchit également à certaines règles de **gouvernance** suite à un intéressant rapport présenté en fin d'année au Conseil général, notamment quant à la contribution que peuvent avoir les bâtonniers sortants sur certains dossiers. Leur engagement pourrait contribuer à une plus grande continuité.

Au cours de l'année, le Barreau a poursuivi le déploiement de deux programmes des plus importants qui touchent son efficacité : **la planification stratégique et le système d'amélioration continue**. Dans les deux cas, les progrès accomplis sont impressionnants et ont déjà un impact positif sur la performance du Barreau.

En terminant, je tiens à saluer l'ouverture dans les discussions que nous avons eues avec les bureaux des ministres de la Justice au provincial et au fédéral. En finissant l'année, je m'aperçois que sur tous les sujets, malgré parfois des objectifs différents, **l'esprit de collaboration** a toujours été présent.

Le moment est venu de passer le témoin à un autre acteur de cette grande course de relais. La continuité est assurée !

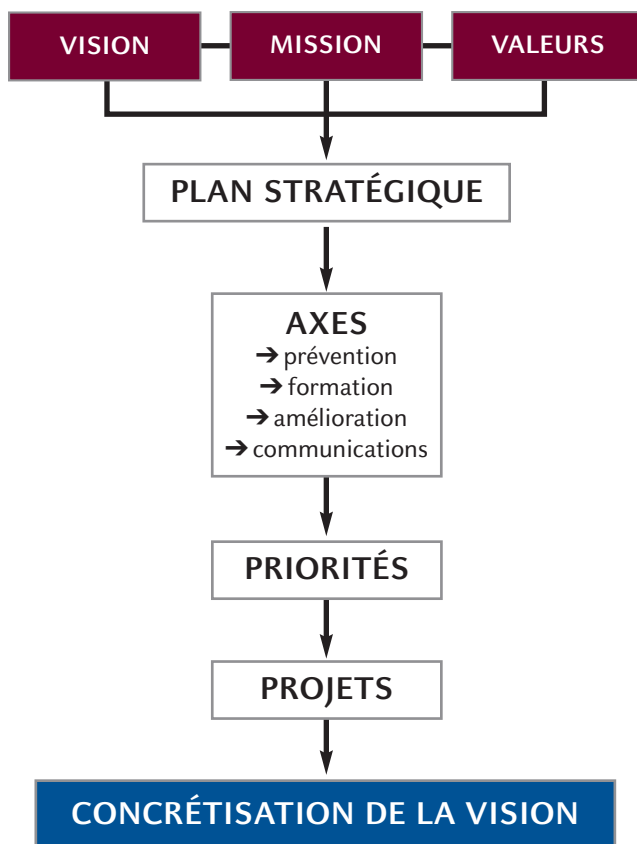


Le bâtonnier du Québec,
Stéphane Rivard

Les activités du Barreau cette année se sont évidemment concentrées sur la réalisation de sa mission principale, la protection du public, mais également sur le déploiement du plan stratégique 2006-2010 adopté à la séance du Conseil général de mars 2006. Le plan stratégique est articulé autour de quatre axes prioritaires, lesquels visent tous la concrétisation de notre vision : exceller dans l'approche préventive. L'ensemble des forces vives et des ressources de l'organisation sont mobilisées en ce sens. Les résultats sont au rendez-vous et la protection du public se trouve en conséquence accrue.

NOTRE VISION :

Exceller dans l'approche préventive



*Le directeur général,
Me Jacques Houle*

NOS AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 Prévention :

Inclure une composante prévention à chacune de nos activités.
Autrement dit : toujours penser et agir en mode prévention.

Parmi les projets mis en œuvre dans l'année et qui touchent directement la prévention, notons, entre autres, l'adoption d'un programme de syndics correspondants, lesquels seront des antennes dans leurs régions respectives. Ces personnes permettront de prévenir des situations problématiques, souvent de les atténuer et parfois de les corriger. La gestion des comptes en fidéicommiss fera également l'objet d'une nouvelle réglementation et sera suivie de plus près en vertu de nouvelles procédures d'inspection. Également, la création d'une base de données des décisions sur les types d'infraction en arbitrage et conciliation nous permettra d'être plus efficaces pour cibler nos activités de prévention auprès des membres et du public. Ces projets amélioreront notre gestion des risques.

Axe 2 Formation :

Créer, favoriser ou bonifier les activités de formation offertes à l'intention de nos membres, puisqu'une formation de qualité et rigoureuse constitue également une forme de prévention.

Ainsi, six cyberformations ont été lancées au cours de l'exercice et plus de 200 personnes s'y sont inscrites. Des ententes ont été conclues avec le Collège des administrateurs de sociétés pour reconnaître la formation offerte aux futurs administrateurs ainsi qu'avec Ressources entreprises pour aider les avocats entrepreneurs à démarrer solidement leur propre cabinet. Tout le programme de formation continue est en cours de révision à la lumière d'une grille de compétences actualisée. Un programme de reconnaissance des meilleurs résultats académiques des étudiants du nouveau programme de l'École du Barreau a été mis en place afin de promouvoir les standards d'excellence au sein de la profession.

Axe 3 Amélioration :

Mettre en place ou bonifier des processus, systèmes et outils qui aideront à la prise de décisions, faciliteront la gestion des opérations du Barreau et permettront de mesurer nos actions.

La mise en place du Système d'amélioration continue a été effectuée avec succès. À ce jour, tous les processus majeurs touchant la protection du public ont été revus et sont en voie d'amélioration. En fait, plus d'une centaine d'améliorations de toutes natures ont été apportées. À titre d'exemple, notons l'uniformisation des documents dans deux secteurs clés de l'organisation. Ainsi, les Greffes et le Bureau du syndic peuvent compter sur des mécanismes uniformisés de communication avec le public. De plus, l'informatisation de plusieurs secteurs se poursuit ayant un impact positif sur les délais et l'utilisation des ressources.

Axe 4 Communication :

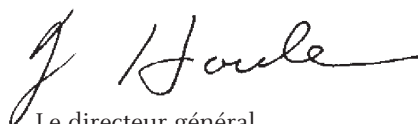
Tant à l'interne qu'à l'externe, faire connaître les outils de prévention disponibles et communiquer les engagements, actions et résultats du Barreau du Québec. Cette communication doit

se réaliser dans un registre simple et être en lien avec les valeurs véhiculées par le plan stratégique : compétence, transparence, imputabilité, travail d'équipe et écoute active.

Déjà, le rôle et les décisions du Comité de discipline sont accessibles en toute transparence sur le site Web du Barreau, des dépliants d'information sur le processus disciplinaire ont été actualisés au cours de la dernière année, publiés et mis en ligne. Qui plus est, le Barreau a participé activement à plusieurs manifestations auprès du grand public (Salon Visez Droit, Salon de la copropriété, Journées du droit, etc.) pour transmettre directement aux personnes des conseils concernant la relation client-avocat. Quelques projets ont également été menés à bien en collaboration avec Éducaloi pour diffuser plus largement des éléments d'information touchant la prévention (modes alternatifs de résolution de conflits, atelier de formation sur le langage clair, etc.). Au cours de l'année, une campagne publicitaire mettant en lumière comment prévenir l'aggravation de situations problématiques a été produite et sera diffusée à l'automne prochain.

La mise en œuvre du plan stratégique repose largement sur la convergence de vues qui existe entre les instances dirigeantes du Barreau du Québec et ses employés. Ensemble, soutenus par des centaines de bénévoles qui œuvrent au sein de multiples comités, nous travaillons à atteindre nos objectifs et à encore mieux réaliser notre mission. C'est un exercice inscrit dans la continuité et dans la persévérance. Nous sommes fiers de rendre compte des progrès accomplis collectivement.

Je remercie M. le bâtonnier Rivard et les membres de nos instances politiques pour leur soutien tout au cours de l'année. Je tiens à remercier également toute l'équipe de direction ainsi que les employés qui sont dédiés à notre mission et qui y œuvrent sans relâche.



Le directeur général,
M^e Jacques Houle

LE BARREAU, AGENT DE CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public. Ainsi, un volet social important de cette mission consiste à exercer une surveillance générale de la législation et de l'administration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

En lien avec le plan stratégique, le Barreau cherche, par ses interventions législatives, à prévenir les risques de litiges et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif, avant le dépôt des projets de loi lorsque cela est possible, avec la collaboration du ministère de la Justice et des ministères concernés. Cela suppose le développement de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau. Cette collaboration a évolué de façon intéressante avec le ministère de la Justice et avec le ministère des Finances, l'Autorité des marchés financiers, le Commissaire au lobbying et l'Office de la protection du consommateur.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION GÉNÉRALES

Pour assumer cet important rôle, le Barreau du Québec peut compter sur l'appui de quelque 47 comités, y compris les comités bipartites avec les ministères de la Justice du Québec et du Canada et les comités de liaison avec les tribunaux judiciaires et administratifs.

Au cours de l'exercice 2006-2007, 33 interventions législatives ou réglementaires ont été menées à bien auprès des ministères concernés. Le Barreau du Québec a comparu à quatre commissions parlementaires à Québec sur quatre projets de loi :

- * Projet de loi 36 sur la confiscation des produits de la criminalité;
- * Projet de loi 48 concernant la protection du consommateur;

- * Projet de loi 25 sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- * Projet de loi 30 sur les régimes de retraite.

En ce qui concerne le projet de loi 36, le ministère de la Justice du Québec a consulté le Barreau du Québec avant le dépôt du projet de loi et a tenu compte de ses observations. Le Barreau a par ailleurs échangé avec les légistes du ministère avant l'adoption du projet de loi. Plusieurs observations ont été retenues.

Dans le même ordre d'idées, des échanges réguliers avec le ministère de la Justice du Canada ont eu lieu, notamment en matière criminelle et pénale. Le point de vue du Barreau est jugé essentiel par le sous-ministre, et les rédacteurs et légistes du ministère travaillent étroitement avec le Comité en droit criminel du Barreau. Par ailleurs, le Barreau œuvre également avec le ministère des Finances et le ministère de la Justice concernant les sûretés sur les valeurs mobilières.

Ainsi, plusieurs rencontres avec les représentants de l'Autorité des marchés financiers ont eu lieu pour atténuer les effets rétroactifs du *Règlement 45-106* (émetteur fermé, dispense de prospectus). Des avis ont été placés sur le site Web et dans le *Journal du Barreau*, et le Service de la formation continue a été tenu informé par le Service de recherche et de législation afin de créer une formation sur ce sujet.

Des discussions avec des représentants de l'Office des professions et de l'Ordre des comptables agréés ont été tenues avant le dépôt du projet de loi 7 sur les comptables agréés. L'Office a tenu compte de certaines observations concernant notamment le secret professionnel et l'exercice en multidisciplinarité.

Le ministère des Finances a été approché par le Barreau pour permettre aux avocats de conseiller leurs clients en matière d'assurance-titres sans avoir à se soumettre à la lourde réglementation de l'Autorité des marchés financiers. Un autre exemple d'implication en amont réside dans la participation du Service de recherche et de législa-

LE BARREAU, AGENT DE CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

tion au Comité multiministériel de la Justice et de la Famille sur l'adoption. Le rapport du Comité a été remis au gouvernement. Sur un autre registre, des échanges ont eu lieu avec le président de l'Office de la protection du consommateur pour assurer la présence du Barreau dans les consultations à venir sur la *Loi sur la protection du consommateur* en matière de contrat de crédit.

Par ailleurs, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Commissaire au lobbyisme et le Directeur du contentieux pour réduire les impacts de la *Loi sur le lobbyisme* sur l'exercice de la profession, notamment en matière de fiscalité, d'environnement, de valeurs mobilières et de transactions immobilières.

Ce sont là quelques exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats. Par ce développement de liens de confiance, le Barreau intervient de plus en plus en amont du processus législatif.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Le Service de recherche et de législation est aux premières loges des débats impliquant le Barreau en matière d'administration de la justice.

Par les travaux de son Comité sur la procédure civile et son Comité sur le droit de la famille, le Barreau du Québec a aussi été au cœur de deux dossiers très importants pour l'exercice de la profession et d'accès à la justice. Il s'agit respectivement de la *Réforme de la procédure civile* (attribution des frais, le 180 jours, la médiation ou conciliation et l'expertise); et le service administratif de révision des pensions alimentaires.

La Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison avec les tribunaux administratifs et tribunaux judiciaires dont le mandat est d'identifier les pro-

blèmes d'administration de la justice et de proposer la mise en application de solutions appropriées.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLES

Le Barreau du Québec a participé aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec concernant la révision du *Code des professions*. Près d'une dizaine de rencontres ont eu lieu avec les représentants des divers ordres professionnels.

Grâce à ce travail, des amendements au projet de loi 56 ont été introduits pour limiter et encadrer les plaintes privées. De plus, le Barreau du Québec a participé au Comité du Conseil interprofessionnel du Québec (C.I.Q.) sur le projet de loi 86 concernant l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*. Ces travaux ont permis la production d'outils et la mise sur pied d'une journée de formation pour les ordres professionnels.

Par ailleurs, le Service de recherche et de législation du Barreau du Québec a été très sollicité en 2006-2007 en ce qui a trait à la réglementation et à la législation professionnelles (comptes en fidéicommissaires, avocats à la retraite, inspection professionnelle, *Code de déontologie*, loi omnibus, Tableau des sténographes, etc.). Il a aussi produit divers documents à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada dans le dossier du *Code de déontologie harmonisé*. Un mémoire à l'Office des professions concernant les avocats canadiens et étrangers a également été produit.

LE BARREAU, AGENT DE CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

Voici la liste des principales interventions en matière de législation et de réglementation du Barreau du Québec pour la période 2006-2007.

PRINCIPALES INTERVENTIONS

- Règlement d'application de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*;
- Projet de loi 45 intitulé « *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé* »;
- Projet de loi 48 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur le recouvrement de certaines créances* »;
- Projet de loi 36 intitulé « *Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales* »;
- Projet de loi 29 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives* »;
- Projet de loi 30 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration* »;
- Projet de loi 7 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés* »;
- Projet de loi 25 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres dispositions législatives* »;
- Projet de loi 14 intitulé « *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis* »;
- Projet de loi 9 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* »;
- Projet de loi C-18 intitulé « *Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques* »;

- Projet de loi C-19 intitulé « *Loi modifiant le Code criminel (courses de rue)* »
- Projet de loi C-22 intitulé « *Loi modifiant le Code criminel (âge de protection) et la Loi sur le casier judiciaire en conséquence* »;
- Projet de loi C-9 intitulé « *Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)* ».

AUTRES INTERVENTIONS

- Réaction du Barreau à l'annonce du gouvernement sur la gestion efficace des dépenses – Réductions financières concernant le Programme de contestation judiciaire, la Commission du droit du Canada et condition féminine Canada;
- Réforme du *Code de procédure civile*;
- Consultation sur le racisme et la discrimination;
- Mémoire sur la représentation des enfants par un avocat;
- Document de consultation de l'Office des professions concernant la révision du *Code des professions* et projet de loi 56;
- Le 30^e anniversaire de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*.



VISITEZ LE www.barreau.qc.ca/fr/positions/positions.html pour obtenir le détail des positions du Barreau dans ces interventions.

4

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE : MÉDAILLE ET MÉRITES 2006

Voici les récipiendaires de la Médaille et des Mérites du Barreau 2006.

MÉDAILLE DU BARREAU

Le bâtonnier André Gauthier, Ad. E.



*M^e André Gauthier, Ad. E.
Associé du cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells*

Presque aussitôt assermenté, M^e Gauthier, un Montréalais de souche, décidait d'aller faire carrière à Sept-Îles. Sa créativité et sa détermination à concrétiser ses convictions, selon lesquelles le droit est bel et bien un outil de développement social et économique plutôt que l'inverse, en ont fait rapidement un agent de changement des plus appréciés sur l'ensemble de la Côte-Nord.

Une approche dont M^e Gauthier fut l'instigateur sert dorénavant de modèle après s'être révélée fructueuse dans les dossiers impliquant des Autochtones et des gouvernements : la résolution de conflits par la négociation, des considérations très pratiques ainsi que la création d'expertises novatrices pluridisciplinaires.

Parmi les hauts faits de sa carrière, on doit souligner le développement de cabinets locaux de Chicoutimi, Rimouski et Sept-Îles, en un cabinet régional, puis en un grand cabinet québécois : Cain Lamarre Casgrain Wells. Créé en 1999, ce cabinet se situe actuellement parmi les huit plus importants au Québec.

Très engagé au sein de l'Ordre, M^e Gauthier s'est notamment illustré, de 1994 à 1996, en présidant le Comité sur l'avenir de la profession. Il en a résulté un imposant rapport sur l'importance de l'adaptation de la profession et des avocats aux nouveaux courants de société et sur la nécessité d'innover en matière de projets individuels et collectifs.

Par ailleurs, M^e Gauthier a participé à la création du Barreau de la Côte-Nord, puis en est devenu bâtonnier. Il a laissé sa marque dans plusieurs projets rassembleurs au sein de l'Ordre, dont la création du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, lequel vient soutenir la mission de protection du public. En 1989-1990, il fut élu bâtonnier du Québec.

MÉRITE DU BARREAU

M^e Odette Jobin-Laberge, Ad. E.

En décernant un Mérite du Barreau à M^e Odette Jobin-Laberge, le Barreau veut rendre hommage à l'excellence qui repose sur la connaissance sans cesse renouvelée, la passion, la rigueur, l'ardeur et l'équilibre.

La pratique de M^e Jobin-Laberge est orientée vers le droit des assurances et la responsabilité civile. Elle est aussi reconnue pour ses procédures et mémoires devant

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE : MÉDAILLE ET MÉRITES 2006



M^e Odette Jobin-Laberge, Ad. E.
Associée du cabinet Lavery, De Billy

les instances d'appel, tant en droit civil que commercial ou administratif.

Ses activités de formation s'étendent jusqu'à la déontologie et à la responsabilité professionnelle, ainsi qu'au droit de la propriété intellectuelle. On ne compte plus ses cours et ses conférences donnés dans les universités, devant les membres d'institutions liées aux assurances, ainsi qu'à l'École et au Service de la formation continue du Barreau. Elle a en outre participé à pas moins de seize publications.

Toute cette expérience en formation et bien d'autres en pratique font de M^e Jobin-Laberge un membre respecté du groupe de travail qui a créé le nouveau programme de l'École du Barreau.

Barreau du Québec

Depuis 2001, M^e Jobin-Laberge est présidente du Comité des équivalences du Barreau. Ainsi, son expertise en formation est mise à contribution pour favoriser l'intégration de nouveaux membres venus de l'étranger.

M^e Rolland Boudreau, c.r., Ad. E.



M^e Rolland Boudreau, c.r., Ad. E.
Président du conseil du Programme d'aide aux membres du Barreau

En plus d'avoir servi le Canadien National durant 30 ans, ainsi que la mission du Barreau depuis plus de 20 ans, M^e Boudreau est, depuis l'an 2000, non seulement le président du conseil du Programme d'aide aux membres (PAMBA), mais une véritable locomotive pour ce programme.

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE : MÉDAILLE ET MÉRITES 2006

En plus d'être un motivateur de haut niveau et un organisateur hors pair, sa disponibilité, son ouverture et ses idées novatrices ont réussi à faire connaître davantage les services du PAMBA, au grand bénéfice des membres.

Auparavant, M^e Boudreau fut bâtonnier de Montréal (1988-1989). Il a de plus œuvré de nombreuses années comme membre du Comité des requêtes et du Comité du Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec.

M^e Boudreau a aussi été fier de représenter le Barreau du Québec, durant quatre ans, au Comité de sélection de la magistrature provinciale (Cour du Québec).

Toujours pour promouvoir l'intérêt envers le droit de l'entreprise, M^e Boudreau a également agi comme mentor auprès des membres du Jeune Barreau de Montréal.

MÉRITE CHRISTINE-TOURIGNY

M^e Andrée Côté, Ad. E.

M^e Côté a commencé à exercer la profession d'avocate en 1984 et, la même année, débutait une très longue série de recherches dont les résultats se sont traduits en rapports, publications, conférences, ateliers, colloques et symposiums.

Ses enseignements ont de plus profité à des étudiants des universités de York, de Montréal, et du Québec à Montréal. M^e Côté a également initié et dirigé de nombreux projets et organismes de concertation et d'action.

Depuis 1999, pour l'Association nationale de la femme et du droit, elle analyse les développements législatifs sur la scène fédérale, élabore les positions de l'association et les présente aux instances gouvernementales concernées. À cela s'ajoutent la coordination du travail et de l'analyse de différents groupes, le développement de formations et de consultations, ainsi que des représentations auprès des groupes de femmes, à l'échelle provinciale et nationale.



*M^e Andrée Côté, Ad. E.
Directrice des affaires juridiques,
Association nationale de la femme et du droit*



VISITEZ LE www.barreau.qc.ca/fr/barreau/medaille.html pour plus d'information sur la Médaille et les Mérites du Barreau.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

M^{me} Nicole Bellavance, secrétaire de la direction générale
M^{me} Gracieuse Bujold, conseillère aux événements corporatifs
M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux (à partir de février 2007)
M^e Renée Delaquis, secrétaire du cabinet du bâtonnier (à partir de mai 2006)
M^e Jacques Houle, directeur général
M^{me} Marie-Hélène Jodoin, secrétaire à direction générale
M. Christian Lavoie, directeur principal, services administratifs
M^e Fanie Pelletier, conseillère spéciale du bâtonnier (jusqu'en juin 2006)
M^{me} Nathalie Roy, secrétaire du bâtonnier et du vice-président
M^{me} Chantal Sabourin, secrétaire de la secrétaire de l'Ordre et de la directrice du contentieux

LE SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES

M. Pierre Beauchamp, directeur sortant (jusqu'en mai 2007)
M. Pierre Bourget, commis de service
M. Denis Bruneau, CGA, directeur (à partir de novembre 2006)
M. Guy Chamberland, employé de service
M^{me} Lyne Dupras, préposée à la comptabilité
M^{me} Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicommissaires
M. René Gervais, employé de service
M^{me} Hélène Graveline, chef comptable
M^{me} Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations
M^{me} Kathy Otis, commis à la comptabilité
M^{me} Myriam Parent, préposée aux revenus
M. François Racine, coordonnateur des ressources matérielles
M. Denis Saint-Pierre, préposé aux services de messagerie

LE SERVICE DE GESTION DE L'INFORMATION

M^{me} Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives
M. Martin Dufour, coordonnateur en gestion documentaire et archives
M. Stéphane Ernst, technicien en gestion des documents et archives
M^{me} Isabelle Garofano, technicienne en gestion des documents et archives
M^{me} Lucie Grenier, technicienne senior en documentation
M^{me} Thérèse Perreault, directrice
M. Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives
M^{me} Muriel Vaillancourt, technicienne senior en documentation

LE SERVICE DES GREFFES

M^{me} Lina Aquino, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement
M^{me} Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage
M^{me} Mirella Bérubé, préposée à l'information et à la numérisation
M^e Annie Chapados, directrice (jusqu'en mai 2006)
M^{me} Stéphanie Corbin, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement
M^{me} Elise Dulude, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et à l'information
M^{me} Jacqueline Godin, préposée à l'information et à la numérisation au Tableau de l'Ordre
M^{me} Chantal Hébert, préposée aux registres
M^{me} Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffe de réinscription
M^{me} Béatrice Major, préposée au Greffe d'arbitrage
M^{me} Dominique Masse, secrétaire de la directrice
M^{me} Stéphanie Paul, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement
M^e Nathalie Nicole Poirier, coordonnatrice analyste
M^{me} Geneviève Robidas, préposée
M^{me} Sylvie Roy, secrétaire au Greffe d'indemnisation et coordonnatrice de projets
M^e Nancy Trudel, directrice (à partir d'août 2006)

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA STRATÉGIE

M^{me} Sonia De Cesare, secrétaire du directeur
M^{me} Élise Deacon, conseillère
M^{me} Sylvie Lamothe, réceptionniste
M^{me} Ghislaine Odam, réceptionniste
M. Claude Soucy, directeur

LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

M^{me} Cristina Lucica Coman, analyste-programmeuse
M. Rachid El-Hachem, analyste-programmeur
M. Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité
M. Alain Gagnon, préposé au centre d'assistance informatique
M. Serge Lachapelle, coordonnateur exploitation et sécurité informatique
M. Christian Lavoie, directeur
M. Gaétan Lemelin, analyste-programmeur
M. Denis Morel, technicien exploitation – niveau 2
M. André Potvin, coordonnateur amélioration continue et gestion de projets
M. Charles Prévost, administrateur systèmes téléphoniques et courrier électronique
M. Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur/DBA

LE PERSONNEL DU BARREAU

LE BUREAU DU SYNDIC

Montréal

M^e Julie Barnabé, avocate
M^e Marie-Josée Bélainsky, syndique adjointe
M^{me} Solange Bellavance, secrétaire d'avocates à la conciliation
M^e Pierre Bernard, syndic adjoint
M^e Guy Bilodeau, syndic adjoint
M^{me} Johanne Bouchard, réceptionniste / préposée à l'information
M. Armand Bourassa, inspecteur
M^{me} Roxanne Chartrand-Sabour, secrétaire à l'inspection
M^e Louise Comeau, syndique (jusqu'en avril 2006)
M^{me} Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicommis
M^e Edith Delisle, avocate à la conciliation
M^{me} Katherine Deslauriers, préposée à la gestion des prises de possession
M^e Pierre Despatis, syndic adjoint
M^{me} France Ducharme, secrétaire de syndics adjoints
M^{me} Hager Eghedari, secrétaire d'avocates à la conciliation
M^e Chantal Fafard, avocate à la conciliation
M. André Gaudreau, inspecteur
M^{me} Maude Grégoire, secrétaire de la syndique
M^e Annie Hudon, agente d'information au public
M^{me} Linda Kelley, commis à la numérisation
M^{me} Suzanne Laberge, inspecteur
M^e Marie-France Laforce, avocate à l'information aux avocats
M^e Sylvie Lambert, avocate à la conciliation
M^e Luc Lapierre, syndic adjoint
M^{me} Francine Leroux, secrétaire de syndics adjoints
M^{me} Jocelyne Major, secrétaire d'avocates à la conciliation
M^e Guylaine Mallette, syndique adjointe
M^e Daniel Mandron, syndic adjoint
M^{me} Monique Massicotte, secrétaire de syndics adjoints
M^e Francine Massy-Roy, syndique adjointe
M^{me} Diane Miron, préposée à l'inspection
M^e Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint
M^{me} Jacynthe Morin, secrétaire de syndics adjoints
M^e Natalia Ouellette, avocate à la conciliation
M^{me} Evelyne Paillé, analyste au service des enquêtes
M. Pierre Pouliot, inspecteur
M^e Anne Provost, avocate à la conciliation
M^{me} Louise Rochon, préposée à la gestion des dossiers au Service de l'inspection
M^{me} Nicole Roy, secrétaire d'avocates à la conciliation
M^{me} Sophie Savaria, préposée à la gestion des prises de possession
M^{me} Julie Sigouin, secrétaire de syndics adjoints
M^e Michèle St-Onge, syndique (à partir d'octobre 2006)
M^e Marie-Claude Thibault, syndique adjointe

Québec

M^{me} Michèle Bernard, secrétaire d'un syndic adjoint
M^{me} Lise C. Fortier, secrétaire-réceptionniste
M^e Daniel Gagnon, syndic adjoint
M^e Lise Gagnon, avocate à la conciliation
M^e Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
M^e Dominique Jolin, avocate
M^e Patrick Richard, syndic adjoint

LE SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

M^e William Dufort, directeur
M^{me} Diane Falardeau, secrétaire du directeur
M^e Geneviève Lefebvre, adjointe au directeur
M^{me} Claire Ouellet, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation

LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

M^e Gilles Bachand, avocat
M^{me} Louise Bertrand, secrétaire aux équivalences
M^e Pierre Chagnon, directeur (jusqu'en mars 2007)
M^{me} Brigitte Desmarais, préposée-coordonnatrice aux activités de formation
M^{me} Claudia Dufлот, préposée à l'organisation des activités de formation
M^{me} Julie Legault, préposée à l'organisation des activités de formation
M^{me} Ginette Vallée, secrétaire à la direction

LE SERVICE DE RECHERCHE ET DE LÉGISLATION

M^{me} Caroll Boulay, secrétaire du directeur
M^e Nicole Dufour, avocate
M^{me} Danièle Gignac, secrétaire
M^e Marc Sauvé, directeur
M^{me} Carole Oligny-Tremblay, secrétaire
M^e Claire Moffet, avocate

LE PERSONNEL DU BARREAU

LE SERVICE DES COMMUNICATIONS

M^{me} Sylvie Berthiaume, coordonnatrice des communications
 M^{me} Martine Boivin, rédactrice en chef du *Journal du Barreau*
 M^{me} **France Bonneau, directrice**
 M^{me} Claire Mercier, secrétaire
 M^{me} Chantale Pelletier, coordonnatrice des communications imprimées et électroniques
 M^{me} Virginie Savard, assistante aux communications

LE SERVICE AUX MEMBRES

M^{me} Rozenn Cadoux, secrétaire de la conseillère à l'équité
 M^{me} Lyne Daigle, secrétaire au Service de garde
 M^e Geneviève Annouk Labbé, avocate
 M^e Michel Moisan, agent d'information et de référence
 M^{me} Hélène Nakache, secrétaire aux associations
 M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité
 M^e **Dyane Perreault, directrice**
 M^{me} Louise Ste-Marie, secrétaire de la directrice

L'ÉCOLE DU BARREAU

M. Michel Bal, agent aux dossiers étudiants
 M^{me} Solange Bastien, secrétaire à la documentation
 M^{me} Amélie Borges, attachée à la direction
 M^{me} Jacinthe Caron, adjointe aux programmes
 M^{me} Johanne Dubois, commis à la comptabilité
 M^e Manon Dulude, responsable des services aux étudiants et des stages
 M^{me} Joanne Gloutney, préposée aux services aux étudiants et aux stages
 M^{me} Lise Marcil, responsable de l'administration
 M^{me} Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité
 M^{me} Linda Rioux, adjointe aux services aux étudiants et aux stages
 M^e Jocelyne Tremblay, responsable des programmes
 M^e **Lise Tremblay, directrice**

Centre de Montréal

M^{me} Diane Berger, préposée aux services aux étudiants
 M^{me} Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants
 M^{me} Denise Goyer, préposée à l'information
 M^{me} Dominique Leclerc, secrétaire de la directrice
 M^{me} Céline Théberge, secrétaire de service
 M^e Josée Turcotte, directrice

Centre d'Ottawa

M^{me} Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste
 M^{me} Francine Lafrenière, secrétaire du directeur
 M^e **Jean-Paul Osborne, directeur**

Centre de Québec

M^e **Mabel Dawson, directrice**
 M^{me} Lyne Leclerc, secrétaire-réceptionniste
 M^{me} Diane Jasmine St-Pierre, secrétaire de la directrice

Centre de Sherbrooke

M^{me} Rachel Dostie, secrétaire du directeur
 M^{me} Josée Labrecque, secrétaire-réceptionniste
 M^e **François Tôth, directeur (jusqu'en novembre 2006)**

PARTIE 2

PARTIE 2

administration du Barreau

2006 07

Barreau
du Québec



6

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'Assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 13 mai 2006 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec qui a eu lieu au Fairmont Le Reine Élizabeth à Montréal, sous la présidence de M^{me} la bâtonnière Madeleine Lemieux.

Une résolution a été soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres selon les règles de présentation dûment adoptées.

Voici l'essentiel de la résolution adoptée visant la promotion de l'accès à la justice

CONSIDÉRANT que le Rapport du Comité *ad hoc* sur les frais du Barreau de Montréal daté du 7 mai 2004 a reçu l'appui unanime du Conseil du Barreau de Montréal, tel qu'il appert des résolutions prises lors de la réunion extraordinaire du 8 février 2005 et de la réunion du 28 avril 2005;

CONSIDÉRANT la résolution du Barreau du Québec adoptée lors de la 4^e assemblée des membres du Conseil général du Barreau du Québec pour l'exercice 2005-2006 tenue les jeudi et vendredi 23 et 24 mars 2006;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur le droit des obligations et de la responsabilité civile concernant le Rapport du Comité *ad hoc* sur les frais du Barreau de Montréal communiquée aux membres du Comité administratif du Barreau du Québec le 20 mars 2006;

CONSIDÉRANT que sans l'adoption desdits amendements par l'Assemblée nationale dans les plus brefs délais, l'accessibilité à la justice devant les Cours de juridictions civiles continuera à décroître pour la vaste majorité des justiciables;

CONSIDÉRANT que l'accès à la justice est essentiel et fondamental à la préservation de notre société démocratique;

CONSIDÉRANT que la protection et les droits fondamentaux du public font partie de la mission primaire du Barreau du Québec;

QUE le bâtonnier du Québec prenne les mesures nécessaires afin d'obtenir la tenue d'une commission parlementaire à être initiée par le ministre de la Justice afin de connaître la position de toutes les parties intéressées, de sorte qu'il y aura une audience publique sur la réforme des règles concernant l'octroi des frais, les mécanismes d'offres, les dommages punitifs et la provision pour frais;

QUE le Barreau du Québec prenne les moyens nécessaires afin de diffuser au public l'importance fondamentale de la réforme ci-haut mentionnée visant à assurer l'accès à la justice et la protection des droits judiciaires fondamentaux de tous les justiciables du Québec.



Les membres du Conseil général

7.1 LES MEMBRES

M^e Stéphane Rivard, bâtonnier du Québec
 M^e J. Michel Doyon, vice-président
 M^e Jacques Houle, directeur général (non votant)
 M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
 (à partir du 14 mars 2007 – non votant)
 M^e Anne Mailfait, secrétaire de l'Ordre
 (jusqu'au 19 janvier 2007 – non votant)

Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

M. le bâtonnier René Martineau

Déléguée de la section d'Arthabaska

M^e Marie-Josée Garneau

Délégué de la section du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

M^{me} la bâtonnière Louise Levasseur

Délégué de la section de Bedford

M. le bâtonnier Jocelyn Bélisle

Délégué de la section de la Côte-Nord

M. le bâtonnier Jean-Claude Dufour

Délégués de la section de Hull

M. le bâtonnier Miville Tremblay
 M^e Suzanne C. Tessier

Délégué de la section de Laurentides-Lanaudière

M. le bâtonnier Jean-Luc Jolly

Délégué de la section de Laval

M. le bâtonnier Jean-Claude Dubé

Délégué de la section de Longueuil

M. le bâtonnier Raymond Allard

Délégués de la section de la Mauricie

M. le bâtonnier Marc Roberge
 M^e L. Jean Fournier

Délégués de la section de Montréal

M^{me} le bâtonnier Julie Latour
 M^e Gilles Ouimet
 M^e Stephen Gerard Schenke
 M^e Martine Riendeau
 M^e Pascale Pageau
 M^e Nicolas Plourde
 M^e Steven Slimovitch
 M^e Dominique Vézina
 M^e Elizabeth Greene
 M^e Marc Charbonneau

Délégués de la section de Québec

M. le bâtonnier Jean-Louis Lemay
 M^e Claudia P. Prémont
 M^e Chantal Gosselin
 M^e Michèle Thivierge
 M^e Lu Chan Khuong

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Délégué de la section de Richelieu

M. le bâtonnier Benoît Boucher

Délégué de la section du Saguenay–Lac-Saint-Jean

M. le bâtonnier Paul Pomerleau

Délégués de la section de Saint-François

M. le bâtonnier Patrick Fréchette

M^{me} Michelle Pellerin

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M. Louis-Marie Bissonnette

M^{me} Isabelle Charles

M. Noël Pelletier

M^{me} Micheline Séguin-Bernier

Observateurs

M^e Madeleine Lemieux, bâtonnière sortante

M^e Francine Larouche, Abitibi-Témiscamingue

M. le bâtonnier Jean-François Royer, Arthabaska

M^e Christine Jutras, Arthabaska

M^e James Rondeau, Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/
Îles-de-la-Madeleine

M^e Line Nadeau, Bedford

M^e Michel Claveau, Côte-Nord

M^e Benoît Lemire, Laurentides-Lanaudière

M^e Annie Breault, Laval

M^e Pierre Legault, Longueuil

M^e Sonia St-Onge, Richelieu

M^e Caroline Ste-Marie, Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Christine Fournier, présidente de l'Association
des avocats et avocates de province

Invités

M^e Louis Brousseau, président de l'Association
du Barreau canadien, Division du Québec

M^e Brigitte Bhérer, vice-présidente de l'Association
des avocats et avocates de province

M^e Nancy Côté, présidente de l'Association des Jeunes
Barreaux du Québec

7.2 LES RÉUNIONS

16 juin 2006	Montréal
28 septembre 2006	Saint-Hyacinthe
8 décembre 2006	Montréal
1 ^{er} et 2 février 2007	La Malbaie
29 et 30 mars 2007	Québec

7.3 LA LISTE DES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après. Plusieurs ont préalablement été discutées au Comité administratif.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, le Conseil général :

- A entériné la résolution de l'Assemblée générale annuelle des membres tenue le 13 mai 2006 selon laquelle le bâtonnier du Québec doit prendre les mesures nécessaires pour obtenir la tenue d'une commission parlementaire sur la réforme des règles concernant l'octroi des frais, les mécanismes d'offres, les dommages punitifs et la provision pour frais.
- A créé un comité *ad hoc* sur la sélection des juges à la Cour du Québec.
- En raison de l'augmentation exponentielle des plaintes privées à caractère frivole et abusif, a demandé au Service de recherche et de législation de réfléchir à une avenue qui conditionnerait l'ouverture du recours à une autorisation préalable.
- A nommé M^e Michèle St-Onge, auparavant à l'emploi de Desjardins Ducharme, au poste de syndique du Barreau du Québec.

LE CONSEIL GÉNÉRAL

- A stabilisé le montant des primes d'assurance responsabilité en fixant la prime annuelle à 500 \$ pour les années 2007, 2008 et 2009 et a affirmé l'importance de maintenir le principe de l'uniformité des couvertures en maintenant la garantie obligatoire actuelle de 10 000 000 \$ par sinistre.
- A approuvé les modifications au *Règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicommiss des avocats* sur la prohibition des transactions en espèces.
- A approuvé le projet de *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*.
- A discuté, à maintes reprises, du dossier de l'accessibilité à la justice et plus spécialement du délai de 180 jours, de la conciliation obligatoire et de l'expertise unique.
- A discuté, à maintes reprises, du projet à l'étude au ministère de la Justice du Québec visant à favoriser la révision administrative du montant des pensions alimentaires pour enfant.
- A précisé qu'en matière d'exercice illégal, l'action pénale doit être intentée à l'intérieur de l'année au cours de laquelle la personne a commis l'infraction. Comme le fait que l'infraction peut n'être portée à la connaissance du Barreau du Québec que plusieurs années après la commission de l'acte, le Conseil général a approuvé une disposition qui prévoit que la poursuite pénale doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'infraction reprochée.
- A créé un comité consultatif pour évaluer la viabilité du programme d'assistance parentale pour les travailleurs autonomes du Barreau du Québec (APTA) ou, subsidiairement, évaluer les besoins des membres en lien avec l'utilisation éventuelle des sommes du Fonds APTA dans le cadre d'un autre programme ayant la même finalité sociale. A décidé de maintenir pour l'instant le programme APTA en vigueur et de conserver les sommes contenues dans le Fonds APTA jusqu'à la prise de décision suite au dépôt du rapport du Comité consultatif.
- A approuvé la mise sur pied d'un nouveau programme de syndics correspondants pour assurer dans son milieu, entre autres, un rôle de prévention et de sensibilisation aux valeurs éthiques et déontologiques et identifier les comportements qui pourraient justifier une intervention. A nommé plusieurs membres du Barreau du Québec à titre de syndics correspondants dans de nombreuses sections.
- A adopté le programme de reconnaissance « *Avocat émérite* » du Barreau du Québec et a attribué ce titre à plusieurs membres considérés parmi les plus méritants.
- A modifié le mandat du Comité du Barreau du Québec sur la sélection des juges, pour préciser qu'il s'agit d'assurer un suivi du mode de sélection des juges à la Cour du Québec et d'évaluer les problématiques et enjeux soulevés par l'application du principe de compétence générale des juges nommés à la Cour du Québec.
- A adopté le principe concernant les modifications au *Règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicommiss* sur l'identification des clients, ainsi que le principe selon lequel l'avocat doit se retirer immédiatement du dossier lorsque son client l'incite à l'accomplissement d'actes illégaux et de modifier le *Code de déontologie* en conséquence.
- A approuvé la proposition de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense mettant sur pied une procédure de désignation d'un avocat dans le cadre de l'application de l'article 486.3 du *Code criminel*.



VISITEZ LE www.barreau.qc.ca/fr/barreau/organisation/conseilgeneral.html pour plus d'information sur le Conseil général.

LE COMITÉ ADMINISTRATIF



Les membres du Comité administratif

8.1 LES MEMBRES

M^e Stéphane Rivard, bâtonnier du Québec
 M^e J. Michel Doyon, vice-président
 M^{me} le bâtonnier Julie Latour (Montréal)
 M^e Gilles Ouimet (Montréal)
 M^e Pascale Pageau (Montréal)
 M. le bâtonnier Jean-Louis Lemay (Québec)
 M^e Claudia P. Prémont (Québec)
 M^e Marie-Josée Garneau (Arthabaska)
 M. le bâtonnier Jean-Claude Dubé (Laval)
 M. Noël Pelletier (membre du public nommé par l'Office des professions du Québec)

Membres non votants

M^e Madeleine Lemieux, observatrice à titre de bâtonnière sortante
 M^e Jacques Houle, directeur général
 M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre (à partir du 14 mars 2007)
 M^e Anne Mailfait, secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 19 janvier 2007)

8.2 LES RÉUNIONS

20 avril 2006	Montréal
4 mai 2006	Montréal
14 juin 2006	Montréal
22 juin 2006	Conférence téléphonique
24 et 25 août 2006	Montebello
27 septembre 2006	Saint-Hyacinthe
19 octobre 2006	Montréal
9 novembre 2006	Québec
7 décembre 2006	Montréal
18 janvier 2007	Montréal
22 février 2007	Montréal
14 mars 2007	Montréal
(continuation de la séance du 22 février 2007)	
28 mars 2007	Québec

8.3 LA LISTE DES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont résumées ci-après.

LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007, le Comité administratif :

- A créé un poste de conseiller à l'équité, lequel est entièrement dédié à l'équité et à la diversité au sein de la profession.
- A approuvé le mémoire déposé par le Comité sur la représentation des enfants par avocat intitulé *La représentation des enfants par avocat dix ans plus tard*.
- A appuyé la Chambre des huissiers du Québec, afin que les huissiers puissent agir en matière de recouvrement de créances de façon pouvant s'apparenter aux agents de recouvrement, tout en respectant la *Loi sur le Barreau*, et particulièrement son article 128.2.e.
- A approuvé les mémoires du Barreau du Québec sur le document intitulé *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*.
- A approuvé le projet d'entente entre la Corporation de services et le Barreau du Québec prévoyant que la Corporation de services payera au Barreau une compensation financière pour les services administratifs dispensés à la Corporation annuellement.
- A approuvé l'endossement du bail qui lie Éducaloi et l'entreprise Bullion Properties inc.
- A créé un Comité de vérification financière visant à aider les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités, ainsi qu'à accroître la crédibilité et l'objectivité des rapports financiers.
- A créé un Comité de surveillance des placements dont le mandat est de veiller à ce que le portefeuille de placements du Barreau du Québec soit géré de façon indépendante, transparente, efficace et sécuritaire.
- A recommandé au Conseil général d'approuver le texte du *Règlement sur l'inspection professionnelle*, d'approuver certaines orientations, dont la constitution d'un nouveau Comité de l'inspection professionnelle qui sera décideur en vertu du nouveau Règlement, différent du Comité de l'inspection professionnelle actuel, lequel deviendra davantage un comité consultatif.
- A approuvé le projet de mise sur pied d'une formation préparatoire destinée aux avocats étrangers qui doivent compléter leur formation juridique.
- A autorisé l'embauche d'un avocat et d'une secrétaire afin de s'occuper de tous les dossiers d'exercice illégal provenant des sections de province, ainsi que toute autre tâche dévolue par la direction générale. Cette décision a été prise suite au rapport favorable d'une étude de faisabilité réalisée à la demande des sections de province pour évaluer les avantages à ce que le Barreau du Québec prenne en charge tous les dossiers de pratique illégale des barreaux de section, y compris la représentation devant les tribunaux appropriés.
- A autorisé le Comité sur l'exercice illégal à entreprendre auprès du juge en chef de la Cour fédérale toutes les mesures nécessaires et utiles de sensibilisation et d'intervention à la reconnaissance de l'exclusivité des actes réservés aux avocats.
- Est intervenu de façon préventive auprès du président de la Commission de la protection du territoire agricole afin de lui faire connaître la position du Barreau du Québec concernant l'exercice illégal de certaines personnes présentement autorisées et acceptées par la Commission.
- A demandé au ministère des Finances l'adoption du décret concernant la désignation des avocats et des notaires à titre de personnes pouvant conseiller et requérir pour leurs clients un produit d'assurance qui peut être offert par un distributeur.

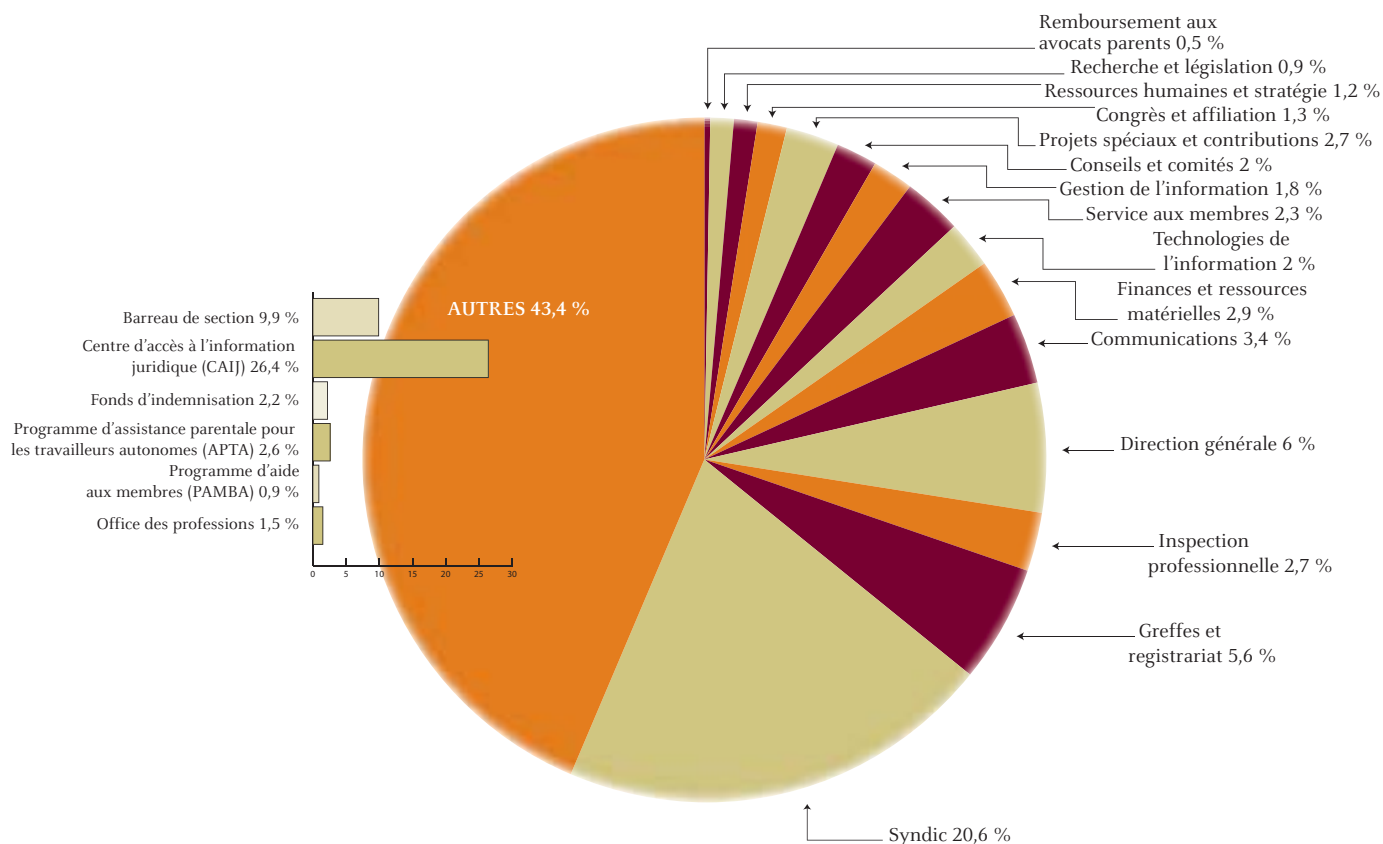


VISITEZ LE www.barreau.qc.ca/fr/barreau/organisation/comiteadm.html pour plus d'information sur le Comité administratif.

LES COTISATIONS ANNUELLES 2006-2007

Répartition de la cotisation annuelle de 1 161,10 \$*

* Exemple basé sur la cotisation d'un membre montréalais, puisque les cotisations des sections varient.



LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC

Première année d'inscription	190 \$
Deuxième année d'inscription	458 \$
Troisième année d'inscription	550 \$
Quatrième année d'inscription et plus	657 \$

LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC

Première année d'inscription et plus	25 \$
--------------------------------------	-------

LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)

Première année d'inscription et plus	10 \$
--------------------------------------	-------

LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

Première année d'inscription	92 \$
Deuxième année d'inscription	215 \$
Troisième année d'inscription	261 \$
Quatrième année d'inscription et plus	307 \$

LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE POUR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES (APTA)

Première année d'inscription et plus	30 \$
--------------------------------------	-------

LES COTISATIONS ANNUELLES 2006-2007

LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS

Première année d'inscription et plus	17,10 \$
--------------------------------------	----------

LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION

Abitibi-Témiscamingue	110 \$
-----------------------	--------

Arthabaska	125 \$
------------	--------

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	115 \$
---	--------

Bedford	105 \$
---------	--------

Côte-Nord	192,54 \$
-----------	-----------

Hull

Première année d'inscription	60,84 \$
------------------------------	----------

Deuxième année d'inscription et plus	105 \$
--------------------------------------	--------

Laurentides-Lanaudière	108,12 \$
------------------------	-----------

Laval

Première et deuxième années d'inscription	85 \$
---	-------

Troisième année d'inscription et plus	140 \$
---------------------------------------	--------

Longueuil

Première année d'inscription	75 \$
------------------------------	-------

Deuxième année d'inscription	85 \$
------------------------------	-------

Troisième année d'inscription	105 \$
-------------------------------	--------

Quatrième année d'inscription et plus	155 \$
---------------------------------------	--------

Mauricie

Première année d'inscription	85 \$
------------------------------	-------

Deuxième année d'inscription et plus	140 \$
--------------------------------------	--------

Montréal

Première année d'inscription	55 \$
------------------------------	-------

Deuxième année d'inscription	70 \$
------------------------------	-------

Troisième année d'inscription	80 \$
-------------------------------	-------

Quatrième année d'inscription et plus	115 \$
---------------------------------------	--------

Québec

Première année d'inscription	85 \$
------------------------------	-------

Deuxième et troisième années d'inscription	110 \$
--	--------

Quatrième année d'inscription et plus	150 \$
---------------------------------------	--------

Richelieu

Première année d'inscription	100 \$
------------------------------	--------

Deuxième année d'inscription et plus	140 \$
--------------------------------------	--------

Saguenay-Lac-Saint-Jean	140 \$
-------------------------	--------

Saint-François	150 \$
----------------	--------

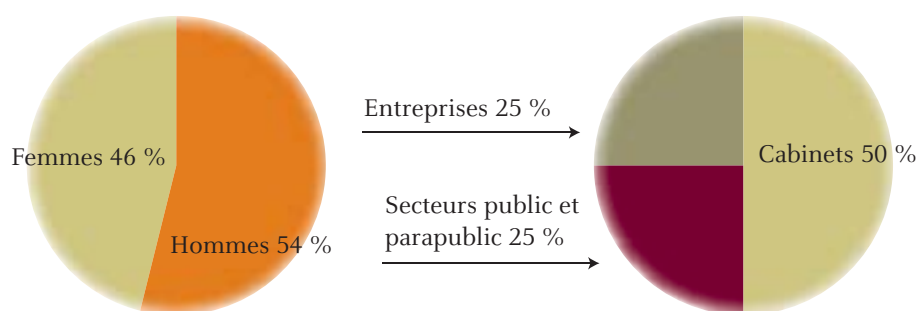
Notes

- * Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.
- * Un abonnement de 15 \$ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation annuelle.
- * La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1^{er} avril de chaque année financière.
- * Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.
- * La cotisation aux sections inclut 30 \$ à l'Association des avocats et avocates de province, sauf pour les sections de Montréal et Québec.

10.1 LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE

En plus d'offrir à la population en général un service de renseignements du Tableau de l'Ordre durant les heures normales d'ouverture, le Barreau du Québec met à la disposition de sa clientèle un service de réponse mécanisée afin de réduire au minimum le temps d'attente et permettre une réponse 24 heures par jour et ce, 7 jours par semaine.

Au cours de l'année 2006-2007, il y a eu 867 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 29 avocats ont été radiés pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 21 382 à 22 068 au 31 mars 2007. 54 % des avocats sont de sexe masculin.



Autorisations spéciales d'exercer

Au cours de l'année, 102 demandes d'autorisations spéciales pour personne exerçant hors du Québec ont été accordées; 101 de ces autorisations provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario et une du Nouveau-Brunswick.

LES PERMIS D'EXERCICE AU 31 MARS 2007

Sections	Avocats		Conseillers en loi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	75	74		
Arthabaska	135	83		
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	139	105		
Bedford	115	83		
Hull	696	666	2	
Laurentides-Lanaudière	452	417		
Montréal	6 585	5 539	11	3
Québec	1 930	1 545	1	1
Richelieu	297	264		
Saint-François	250	216		
Saguenay–Lac-Saint-Jean	197	126		
Mauricie	161	103		
Côte-Nord	62	41		
Longueuil	511	516	2	1
Laval	372	292		
Total	11 977	10 070	16	5

Il est à noter que 124 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

10.2

REGISTRE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (S.P.A.) ET SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (S.E.N.C.R.L.)

EXERCICE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ			
	2005-2006	2006-2007	Cumulatif depuis le 6 mai 2004
Nombre total des membres actifs	4076	4767	4767
Nombre total des membres du Barreau du Québec	3008	3352	3352
Nombre total S.E.N.C.R.L. (nouveaux dossiers)	34	12	66
Nombre de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	3684	4239	4239
Nombre de S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires	8	7	22
Nombre total de S.P.A. (nouveaux dossiers)	76	65	238
Nombre de membres faisant partie d'une S.P.A.	392	528	528
Nombre de S.P.A. multidisciplinaires	6	5	15

Formation : Mai 2004

Responsables :

M^e Claire Moffet

M^e Nancy J. Trudel, registraire

Rapport : Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions* et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

10.3

REGISTRE DES TESTAMENTS ET MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun

de ces actes; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991 pour celui des mandats.

Depuis septembre 2003, un guichet unique de recherche a été institué en collaboration avec la Chambre des notaires. Ainsi, le public, les avocats et les notaires peuvent s'adresser à un seul endroit pour une demande de recherche et obtenir les résultats en un seul envoi tant du Barreau du Québec que de la Chambre des notaires.

Il importe de signaler que le Barreau du Québec et la Chambre des notaires conservent toutefois l'autonomie de leurs registres respectifs.

RAPPORT		2006-2007
Registre des testaments		
Inscriptions		1,792
Inscriptions	cumulatives	
(depuis le 1 ^{er} décembre 1979)		105,033
Recherches		44,130
Recherches	cumulatives	
(depuis le 1 ^{er} décembre 1979)		471,989
Testaments retracés		625
Registre des mandats en cas d'inaptitude		
Inscriptions		1,377
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)		17,342
Recherches		2,752
Recherches cumulatives (depuis le 15 avril 1990)		16,604
Mandats retracés		9



VISITEZ LE www.barreau.qc.ca/fr/public/registresTestaments.html pour plus d'information sur le Registre des testaments et les mandats en cas d'inaptitude.

LE RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic est l'instrument de contrôle curatif par lequel le Barreau s'acquitte de sa mission de protection du public. Le Bureau du syndic, de concert avec les Greffes et l'Inspection professionnelle, se situe au carrefour de l'accès et du contrôle de la profession. À cet effet, il est responsable des enquêtes et des plaintes disciplinaires. Il offre aussi un service d'information destiné aux avocats et au public en matière de déontologie. Il est responsable également de la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Enfin, il gère les prises de possession et les perquisitions.

INFO-DÉONTOLOGIE

Le Bureau du syndic offre des activités d'information sur la déontologie. À ce jour, plusieurs articles et capsules ont été diffusés par l'entremise du *Journal du Barreau*, du cyberbulletin *Le Bref* et du site Web du Barreau.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DU SYNDIC

Demandes d'enquêtes et conciliation	1 865
Plaintes portées devant le Comité de discipline	56
Différends sur le montant d'un compte soumis à la conciliation	598
Différends sur le montant d'un compte réglés à l'étape de la conciliation	579
Rapport de conciliation à la suite d'un défaut d'entente sur le différend d'un montant de compte	233
Appels pour des demandes d'information	25 610
Dossiers d'information	389
Interventions diverses	129
Réinscription sous les articles 65, 70, 74 et 122 L.B.	61
Article 55.1	15
Perquisitions	12
Prises de possession	33

Deux ressources du Bureau du syndic sont dédiées entièrement à la prévention et à l'information du public et des avocats. En tout, plus de 25 600 demandes d'information ont été traitées par ces personnes et d'autres personnes du Bureau du syndic.



VISITEZ LE www.barreau.qc.ca/fr/barreau/services/syndic.html pour plus d'information sur le Bureau du syndic et la déontologie.

12

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

Plus d'un millier d'avocats participent aux activités de gouvernance et de réflexion du Barreau du Québec et consacrent temps et énergie à des dossiers d'importance tant pour la protection du public que pour l'avancement de la profession.

- Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances
- Comité accréditeur en médiation familiale
- Comité aviseur en vertu de l'article 52.2 du *Code des professions*
- Comité Barreau du Québec / Cour du Québec
- Comité bipartite Barreau du Québec / Cour supérieure du Québec
- Comité bipartite (ministère de la Justice Canada / Barreau du Québec)
- Comité bipartite (ministère de la Justice Québec / Barreau du Québec)
- Comité consultatif de la formation continue
- Comité consultatif du Fonds d'études juridiques
- Comité consultatif en droit de l'immigration et de la citoyenneté
- Comité consultatif pour la campagne de communications intégrée
- Comité d'accès à la profession
- Comité d'accréditation en médiation civile et commerciale et aux petites créances
- Comité de déontologie
- Comité de discipline
- Comité de la formation des avocats
- Comité de la formation professionnelle
- Comité de liaison Barreau du Québec / Commission des lésions professionnelles
- Comité de liaison Barreau du Québec / Cours municipales
- Comité de liaison Barreau du Québec et Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Comité de liaison Barreau / Tribunaux administratifs du Québec
- Comité de l'inspection professionnelle
- Comité de rédaction du *Journal du Barreau* du Québec
- Comité de retraite du Barreau du Québec
- Comité de révision des plaintes
- Comité de surveillance de l'application et de l'entente sur la *Loi de l'aide juridique*
- Comité de surveillance des placements
- Comité de vérification
- Comité des avocats de la pratique privée
- Comité des avocats et avocates de l'Administration publique et parapublique
- Comité des avocats et des avocates de l'entreprise
- Comité des équivalences
- Comité des finances
- Comité des requêtes
- Comité des résolutions
- Comité des sages
- Comité d'intervention en cas d'urgences collectives
- Comité du Fonds d'indemnisation
- Comité en droit criminel
- Comité en droit de la jeunesse
- Comité en droit du travail
- Comité organisateur du Congrès
- Comité sur l'accès à la justice
- Comité sur la Commission de la santé et sécurité au travail
- Comité sur la faillite et l'insolvabilité
- Comité sur la gouvernance du Barreau du Québec
- Comité sur la justice administrative
- Comité sur la justice participative
- Comité sur la législation et l'administration fiscale
- Comité sur la négociation du tarif d'aide juridique
- Comité sur la planification de la retraite
- Comité sur la procédure civile
- Comité sur la représentation des enfants par avocat
- Comité sur la *Revue du Barreau*
- Comité sur l'assurance protection juridique
- Comité sur la sténographie
- Comité sur le droit de la famille
- Comité sur le droit de l'environnement
- Comité sur le droit des obligations et de la responsabilité civile
- Comité sur le droit des personnes
- Comité sur le droit des sûretés
- Comité sur le droit en regard des peuples autochtones
- Comité sur le droit municipal
- Comité sur le mode de sélection des juges à la Cour du Québec
- Comité sur le régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels
- Comité sur les *Avocats émérites*
- Comité sur les communautés culturelles
- Comité sur les droits de la personne
- Comité sur les expertises
- Comité sur les femmes dans la profession
- Comité sur les recours collectifs
- Comité sur les règles de conduite des administrateurs et dirigeants
- Comité sur les relations internationales



VISITEZ LE www.barreau.qc.ca/fr/barreau/comites.html pour plus d'information sur les comités.

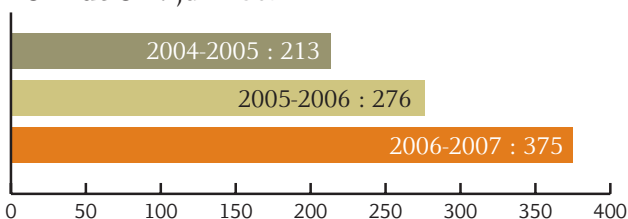
LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

Comité sur les sociétés et les personnes morales
Comité sur les techniciens juridiques
Comité sur l'examen du Mérite du Barreau
Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat
Comité tripartite (Barreau, justice, magistrature)
Groupe de travail sur l'accès à l'information
Groupe de travail sur la Commission sur la libération conditionnelle
Groupe de travail sur le programme d'assistance parentale pour
les travailleurs autonome
Groupe de travail sur le secret professionnel et la technologie
Groupe de travail sur les services juridiques *pro bono*

De ces quatre-vingt-deux comités et groupes de travail, quinze se penchent particulièrement sur les aspects de protection du public. Les prochaines pages présentent leur rapport pour 2006-2007.

12.1 LE COMITÉ DE DISCIPLINE

Formation : Juin 1967



Nombre de séances :

Membres :

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau : M^e Réjean Blais

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau. Depuis le 3 décembre 2003 – mandat de 3 ans

M^e Delpha Bélanger
M^{me} la bâtonnière France Bergeron
M^e Jean-Jacques Gagnon
M^e Jean-Guy Gilbert
M^e Jacques Lamoureux
M^e Jean-Guy Légaré
M^e Pierre Linteau
M^e Jean Pâquet
M^e François Samson

Membres désignés par le Conseil général le 28 septembre 2006 :

Montréal

M^e Gérald N. Apostolatos
M^e Jean-Pierre Arsenault
M^e Pierre Audet
M^e François Barette
M^e Marc Beauchemin
M^e Guylène Beaugé
M^e Nathalie Bédard
M^e Josée Bélanger
M^e Martin Bernard
M^e Ronald R. Blumer
M^e J. L. Marc Boivin
M^e Pierre Bourque, c.r.
M^e Alain Breault
M^e Jean-Yves Brière
M^e Christiane Brizard
M^e William Brock
M^e Christian J. Brossard
M^e Pierre Brossoit
M^e Daniel Brunet
M^e Maurice Cloutier
M^e Roger Coulombe
M^e Sidney Cutler, c.r.
M^e Lewis M. Cytrynbaum
M^e Jean-Claude Danis
M^e Jean-Pierre Dépelteau
M^e Luc Deshaies
M^e Marie Deslauriers
M^e Martin Desrosiers
M^e Donald M. Devine
M^e Jose P. Dorais
M^e Armand Elbaz
M^e Harold Gagnon
M^e Benoît Gendron
M^e Luc R. Gervais
M^e Teddy Goloff
M^e Lukasz Granosik
M^e Pierre D. Grenier
M^e Michael-John Hanlon
M^e William Hartzog
M^e Patrick C. Henry
M^e Scott Hughes
M^e Gérald F. Kandestin
M^e Steven B. Katkin
M^e Christian Lachance

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

M^e Nicole Laflamme
 M^e Barry Landy
 M^e Marc Laperrière
 M^e Pierre V. LaTraverse
 M^e Pierre Lecavalier
 M^e Hélène Leduc
 M^e Irwin I. Liebman
 M^e David H. Linetsky
 M^e Martin Lord
 M^e Joël Mercier
 M^e Julie Messier
 M^e Stéphane William Miron
 M^e Benoît Monette
 M^e Claude Nadeau
 M^e Howard Nemeroff
 M^e Neil Gary Oberman
 M^e Mark Paci
 M^e Nicole Parent
 M^e Chantal Perreault
 M^e Jean-Luc Pétrin
 M^e Mireille Pinard
 M^e Sylvie Poirier
 M^e Gilbert Poliquin
 M^e Robert Potvin
 M^e Isabelle Roy
 M^e André Royer
 M^e Paul Ryan
 M^e Guy Saint-Aubin
 M^e Pierre Salois
 M^e Carole Samuel
 M^e Louis Samuel
 M^e Chantal Sauriol
 M^e Denis Sauvé
 M^e Claude Savoie
 M^e Martha Shea
 M^e Cathie St-Germain
 M^e Michel Paul Synnott
 M^e Howard L. Tatner
 M^e Jean-Rémi Thibault
 M^e Jean Tremblay
 M^e Martine L. Tremblay
 M^e Pierre-Yves Trudel
 M^e Danielle Turcotte
 M^e Paul Veillette
 M^e David H. Wood
 M^e John Georges Wurtele

Québec

M^e Jean Asselin
 M^e Michel Beaupré
 M^e Pierre-Marc Bellavance
 M^e Jean-François Bertrand
 M^e Martine Bérubé
 M^e Line Boivin
 M^e Réjean Bouchard
 M^e Christian Boulet
 M^e Reynald Brochu, c.r.
 M^e Michelle Carignan
 M^e Maryse Carré
 M^e Michel Chabot
 M^e Pierre Coderre
 M^e Pierre Daignault
 M^e Claire Delisle
 M^e Luc Dignard
 M^e Karine Dionne
 M^e Caroline Drolet
 M^e Jean-Marc Dufour
 M^e Brigitte Emond
 M^e Paule Gauthier c.r.
 M^e Guy Grantham
 M^e François Huot
 M^e André Jacques
 M^e Stéphane Lamonde
 M^e Geneviève Lapointe
 M^e Jean-Guy Lebel
 M^e Jean-H. Lemire
 M^e Serge Létourneau
 M^e Benoît Mailloux
 M^e Lise Malouin
 M^e Johanne Mc Neil
 M^e Line Ouellet
 M^e Pierre Ouellet
 M^e Marie-Alyne Pearson
 M^e Elisabeth Pinard
 M^e Erika Porter
 M^e Gilles Provençal
 M^e Henri Renault
 M^e Louis Riverin
 M^e Michel Roberge
 M^e Guy G. Roy
 M^e Hughes Roy
 M^e Jean-Guy Roy
 M^e Louis Ste-Marie
 M^e Bernard Tremblay
 M^e Benoît Trotier

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

Régions

M^e Jean Allaire c.r.
 M^e Ginette Bertrand
 M^e Hubert Besnier
 M^e Denis Luc Blouin
 M^e Paul Charlebois
 M^e Grégoire Dostie
 M^e Paul Dunnigan
 M^e Christine Fournier
 M^e Philippe Gariepy
 M^e Michel Isabelle
 M^e Reine Lafond
 M^e Paul LeBoutillier
 M^e Anne Lessard
 M^e Louis Marquis
 M^e Jacinthe L. Mercier
 M^e Rose-Marie Millar
 M^e Hélène Ouellet
 M^e Guy G. Pinsonnault
 M^e Ghislaine Radoux
 M^e Jocelyn Rancourt, c.r.
 M^e Reine-Marie Roy
 M^e Louis Savoie
 M^e Normande Savoie
 M^e Roland Veilleux

Secrétaire désignée par le Conseil général :

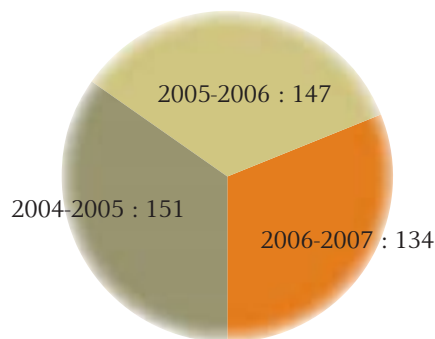
M^e Annie Chapados (jusqu'au 31 mai 2006)
 M^e Nancy J. Trudel (depuis le 1^{er} juin 2006)

Rapport : Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et est saisi de toute plainte formulée contre un avocat pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou de la *Loi sur le Barreau*, en autant que la plainte respecte la forme et le contenu prescrits par le *Code des professions*. Durant l'année 2006-2007, le Comité de discipline a été saisi de dix-neuf requêtes en radiation provisoire, a rejeté soixante-et-une plaintes disciplinaires et a vu seize de ses décisions portées en appel devant le Tribunal des professions, dont deux faisant l'objet d'une requête en révision judiciaire à la Cour supérieure. Pendant cette période, le Directeur géné-

ral a transmis quarante-cinq avis de radiation, impliquant vingt-sept avocats, à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du *Journal du Barreau*, ainsi qu'aux directeurs des Services judiciaires de chaque palais de justice.

Plaintes déposées

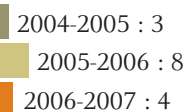
Total des plaintes par années



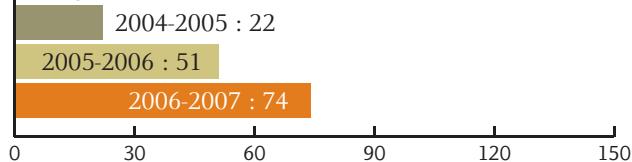
Syndic du Barreau du Québec



Syndic ad hoc suite à la révision (art. 123.3 C.P.)



Plaignant privé



LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'ACCUSATION

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Période de radiation de trois mois et moins	25	27	32
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	23	12	40
Période de radiation de un an à cinq ans	32	45	32
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	116	32	7
Radiation permanente	0	19	13
Limitation du droit de pratique	0	1	0
Amende de 600 \$ et moins	31	18	14
Amende de plus de 600 \$	38	22	39
Réprimande	15	16	17
Ordonnance de remboursement	52	22	14

12.2 LE COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

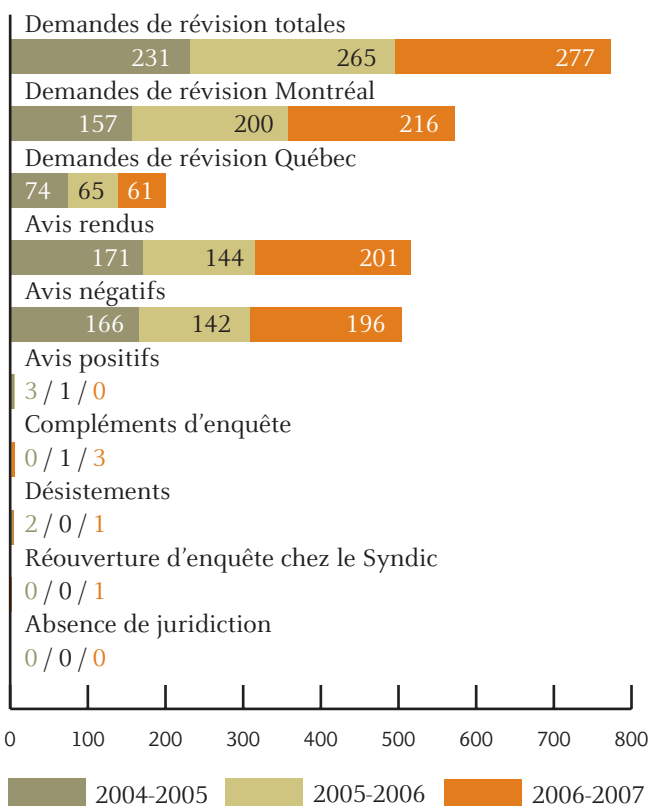
Formation : Octobre 1994, octobre 1995, mars 1996

Nombre de séances : Seize séances de travail pour 201 dossiers étudiés.

Membres :

M^e Charles E. Bertrand, président
 M^e Myriam Bordeleau (démission le 8 mars 2007)
 M^e France Boisaint (22 février 2007)
 M^e Pierre Boulanger (22 février 2007)
 M^e André P. Casgrain
 M^e Jacques Chandonnet
 M^e Geneviève Cotnam
 M^e Christian Drolet (12 décembre 2006)
 M^e Nathalie Fournier (22 février 2007)
 M^e Gabriel Gaudet
 M^e Pierre Giroux (22 février 2007)
 M^e Joanne Granger (12 décembre 2006)
 M^e Claude Lemire
 M^e François Montfils (22 février 2007)
 M^e Marie A. Pettigrew
 M. James Archibald (22 février 2007)
 M^{me} Gisèle Jasmin (22 février 2007)
 M. Georges Koutchougoura
 M. Benoit Lauzière
 M^{me} Renée O'Dwyer
 M^{me} Jeannine Tellier-Cormier
 M^e Annie Chapados, secrétaire (jusqu'au 31 mai 2006)
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire (depuis le 1^{er} juin 2006)

Rapport : Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.



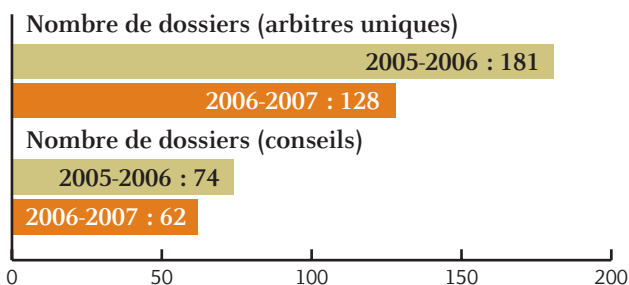
LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

12.3 L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES AVOCATS

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage de comptes de ses membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci.

Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

RAPPORT SUR L'ARBITRAGE		
	2005-2006	2006-2007
Demandes d'arbitrage	256	190
Montréal	138	88
Extérieur de Montréal	117	102
Auditions tenues	290	269
Dossiers fermés	294	197
Sentences arbitrales		
Comptes réduits	118	65
Comptes maintenus	95	63
Règlements intervenus	58	43
Remboursements aux clients	8	17
Désistements	5	4
Absences de juridiction	5	4
Rejets de la demande hors-délai	2	1
Nombre de dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2007		130



12.4 LE COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Formation : Avril 1985

Nombre de séances : Onze

Membres :

M^e Michèle St-Onge, présidente jusqu'au 28 septembre 2006
 M^e Mario Welsh, président à compter du 19 octobre 2006
 M^e Frank Barnard
 M^e Lise Bergeron
 M^e Nathalie Bédard
 M^e Alexandre Boucher
 M^e Marie-Josée Corriveau
 M^e Jean-François Dagenais
 M^e Jacques Jeansonne
 M^e Joëlle L'Heureux
 M^e Michèle Léger
 M^e Philippe Pagé
 M^e Jocelyn F. Rancourt
 M^e Annie Chapados, secrétaire (jusqu'au 31 mai 2006)
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire (depuis le 1^{er} juin 2006)

RAPPORT DU FONDS D'INDEMNISATION	
Dossiers actifs au 31 mars 2006	227
Montants concernés	57 008 690,30 \$
Nouvelles réclamations :	88
Montants visés	2 924 405,51 \$
Nombre d'avocats concernés	38
Total des dossiers	315
Montants concernés	59 933 095,81 \$
Dossiers distribués pour enquête à un membre-enquêteur	145
Dossiers suspendus – Ordonnance de la Cour	1
Dossiers à distribuer au Comité administratif	0
Dossiers à distribuer au prochain Comité	17
Dossiers en attente du rapport du Syndic	48

suite page suivante

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

RAPPORT DU FONDS D'INDEMNISATION (SUITE)

Recommandations du Comité du fonds d'indemnisation	102
Montants concernés	42 126 036,56 \$
Accueillant la réclamation	78
Montants versés	389 800,28 \$
Rejetant la réclamation	24
Montants rejetés	40 619 607,58 \$
Dossiers fermés	5
Montants des dossiers fermés	1 116 628,70 \$
Dossiers actifs au 31 mars 2007	211
Montants concernés	15 643 825,28 \$

12.5 LE COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de séances : Vingt-quatre réunions, dont dix réunions régulières, une réunion de remue-méninges et treize auditions d'avocats ayant fait l'objet d'une enquête spéciale.

Membres :

M^e Johanne Brodeur, présidente
M^e Robert Max Lebeau
M^e Errol Payne
M^e Eva Petras (jusqu'à sa nomination à titre de juge de la Cour supérieure, le 15 décembre 2006)
M^e Gérald Soulière
M^e François Valin
M^e François Vigeant
M^e Kenneth Zigby
M^e William Dufort, secrétaire

Enquêteurs :

M^e Jean-Claude Demers
M^e Paul Dionne
M^e Christiane Filteau
M^e Pierre A. Fournier
M^e Robert W. Gasco
M^e Denis Gingras

M^e Elizabeth Greene
M^e Gilles Jobin
M^e Louis Huot
M^e Denyse Langelier
M^e Alain Laviolette
M^e Louise Levesque
M^e Yvan Moisan
M^e Robert Monette
M^e Jean Nadeau
M^e Hubert Pépin
M^e Francine R. Pharand
M^e Michael Peter Polak
M^e Benoit Roberge
M^e Isabelle Roy
M^e Jean-Claude Sarrazin
M^e Isabel J. Schurman
M^e Denise Synnott
M^e Robert Truchon
M^e Bernard Vachon
M^e Guy Wells

Inspecteurs :

M^e Dominique Audet
M^e Jean R. Barbès
M^e Jean L. Beauchamp
M^e Jacques Beauchemin
M^e Claude Blouin
M^e Jacques Bouchard
M^e Jean-Pierre Bousquet
M^e Gilles Charpentier
M^e François Doré
M^e Gaston Gauthier
M^e Bernard Grenier
M^e Suzanne Guillet
M^e Catherine La Rosa (jusqu'à sa nomination à titre de juge de la Cour supérieure, le 23 novembre 2006)
M^e Pierre Latulippe
M^e Charles Morisset
M^e Jocelyne Pépin
M^e Denise Roy
M^e Carole St-Jean
M^e Jocelyne Tremblay
M^e Thierry Usclat

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

Rapport :

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le Comité, dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession, utilise son *Guide d'auto-évaluation* ainsi que ses programmes de visites d'inspection professionnelle régulières afin d'aider les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Les cabinets visités ont ainsi pu bénéficier de recommandations visant à accroître leur efficacité.

Le Comité continue d'offrir sa procédure de démarrage de bureau d'avocat à tous les avocats et avocates qui en font la demande. Il a effectué 198 envois de trousse de démarrage. Au cours du dernier exercice, ce service a offert, gratuitement, 76 rencontres.

Entente avec RESSOURCES ENTREPRISES

Le 28 novembre 2006, une entente de partenariat entre le Barreau du Québec et RESSOURCES ENTREPRISES a été signée. RESSOURCES ENTREPRISES, membre du Réseau Entreprises Canada, est un intervenant majeur dans le secteur du développement économique. Cette organisation a à cœur le développement des entreprises et offre un soutien informationnel et professionnel aux entrepreneurs. Sa banque de contacts regroupe 8 600 intervenants du secteur public de différents paliers de gouvernements, des intervenants dans le secteur du développement économique et des dirigeants de PME. Cette nouvelle collaboration permettra aux membres du Barreau qui désirent démarrer leur cabinet d'avoir accès à de l'information d'affaires pertinente et à jour. Ce projet s'inscrit en complémentarité et vient appuyer l'encadrement et le soutien professionnel offerts aux avocats par le Service de l'inspection professionnelle du Barreau, qui a également entrepris de revoir entièrement et d'améliorer la trousse de démarrage.

Les enquêtes spéciales

Il y a des avocats dont les difficultés nécessitent une intervention plus soutenue de la part du Comité de l'inspection professionnelle. Ainsi, huit dossiers d'enquêtes spéciales étaient encore actifs au début de l'exercice 2006-2007, au cours duquel le Comité a ordonné la tenue d'une nouvelle enquête spéciale. Un dossier s'est terminé par une démission du Tableau de l'Ordre. Six dossiers ont connu leur dénouement et les recommandations du Comité de l'inspection professionnelle ont été acheminées au Comité administratif comme l'exige le *Règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle des avocats*. Deux dossiers sont encore actifs à la fin de l'exercice.

Les recommandations formulées par le Comité de l'inspection professionnelle comportent notamment : sept ordonnances de stage de perfectionnement, dont trois programmes de lectures dirigées et trois ordonnances avec pratique sous surveillance d'un maître de stage; quatre ordonnances avec limite totale du droit de pratique et trois ordonnances avec limite partielle du droit de pratique.

Autres activités

Le Comité de l'inspection professionnelle a procédé à la mise à jour des documents suivants :

- 1) La 6^e édition du guide *L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir ? Quelles clauses prévoir ?*, préparé par M^e Michelle Thériault. Ce document est maintenant disponible sur le site Web du Barreau du Québec.
- 2) La *Liste de contrôle en matière de droit de la famille*, qui est disponible sur le site Web du Barreau du Québec.
- 3) Le *Guide d'auto-évaluation* et la procédure de traitement de ces questionnaires, distribués à plus de 1 200 avocats annuellement.

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

Règlement sur la procédure d'inspection professionnelle des avocats

Le projet de *Règlement sur la procédure d'inspection professionnelle des avocats* a été soumis à l'Office des professions et est entré en vigueur le 1^{er} mars 2007.

Évaluation de la compétence professionnelle des avocats

Le Comité de l'inspection professionnelle a poursuivi la révision en profondeur de son processus d'évaluation de la compétence professionnelle des avocats, particulièrement en matière d'enquêtes spéciales. Il se dotera ainsi d'un processus plus efficace, plus précis, et dont la méthodologie répond à toutes les exigences de la docimologie moderne. Ce processus est à l'essai dans deux dossiers.

Règlement sur la comptabilité des avocats

Le Comité de l'inspection professionnelle s'est vu confier le mandat de l'inspection des comptes en fidéicomis des avocats. Il a entrepris d'élaborer un nouveau *Règlement sur la comptabilité des avocats* qui devrait être adopté par le Conseil général au cours de l'année 2007-2008. Le Comité de l'inspection professionnelle a aussi amorcé l'élaboration d'une procédure d'inspection qui sera soumise au Conseil général au cours de l'exercice 2007-2008 pour approbation.

12.6 LE COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

Formation : 1973

Membres :

M^e André Roy, président
M^e Joanne de Grand'Maison
M^e Michel-F. Denis
M^e Nathalie Goyette (28 septembre 2006)
M^e Jean-François Jobin
M^e Nathalie Lavigne (22 février 2007)
M^e Joëlle L'Heureux
M^e Josée Mayo (démission 22 février 2007)
M^e Sabin Ouellet
M^e Dany Sauvageau (22 février 2007)
M^e Thierry Usclat (démission 22 février 2007)
M^e Érick Vanchestein (28 septembre 2006)
M^e Annie Chapados, secrétaire (jusqu'au 31 mai 2006)
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire (depuis le 1^{er} juin 2006)

Rapport : Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

RAPPORT DU COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

Dossiers	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre total de candidats	143	233	266
Cheminelements	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre de dossiers traités par conférence téléphonique	73	168	160
Nombre de convocations	63	53	77
Désistements	7	12	29
Résultats	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Candidats admissibles	131	214	214
Candidats admissibles sous conditions	0	1	8
Candidats inadmissibles	5	3	14
Enquêtes en cours	2	3	1
Désistements	7	12	29

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

12.7 LE COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Mandat : Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec, mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996. Le Comité a tenu treize réunions au cours desquelles il a reçu 98 candidats pour une recommandation d'équivalence. Il a reçu 1 909 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec.

Ce comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année en cours, la tenue des examens a eu lieu les 31 octobre, 3, 6 et 9 novembre 2006.

Il incombe également au Sous-comité des équivalences de conseiller les anciens confrères et consœurs qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Ce sous-comité a également tenu sept réunions au cours desquelles il a reçu dix-neuf candidats.

Nombre de séances : Vingt, treize pour le Comité des équivalences et sept pour le Sous-comité.

Membres :

M^e Odette Jobin-Laberge, présidente
M^e Babak Barin
M^e Jacques Bissonnette
M^e Pierre Deschamps
M^e Pablo Guzman
M^e Vincent Karim
M^e Pierre Nollet
M^e Alain Prujiner
M^e Louise Hélène Richard
M^e Pierre Thibault
M^e Gretchen Timmins
M^e Nathalie Vézina
M^e Pierre Chagnon, secrétaire
M^e Gilles Bachand, secrétaire

12.8 LE COMITÉ CONSULTATIF DU FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Nombre de séances : Aucune

Membres :

M. le juge Jules Allard, j.c.s., président
M. Noël Pelletier, représentant le public
M. le bâtonnier Jean-Louis Lemay
M. le bâtonnier Stéphane Rivard
M^e Marie-Josée Garneau
M^e J. Michel Doyon, vice-président
M^{me} le bâtonnier Julie Latour
M^e Sylvie Champagne, secrétaire

Rapport : En vertu de la *Loi sur le Barreau*, le Fonds d'études juridiques (F.E.J.) doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de la bibliothèque de droit.

Malheureusement, depuis plusieurs années, les programmes de subventions et de bourses de perfectionnement ont été pratiquement annulés compte tenu de la baisse du niveau de revenus du Fonds d'études juridiques. Cela explique pourquoi le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques, dont le mandat premier est d'examiner les demandes de subventions, ne s'est pas réuni cette année. L'examen des demandes de subventions se fait directement au Comité des finances qui adresse ses recommandations au Comité administratif.

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

12.9 LE COMITÉ DE LA FORMATION DES AVOCATS

Formation : Septembre 2006

Nombre de séances : Deux

Membres :

Représentants du Barreau nommés par le Conseil général

M^e Jacques Lemay, président du Comité sur la formation des avocats

M^e Nicole Gibeau, présidente du Comité de la formation professionnelle (depuis le 9 décembre 2005)

Représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

M^e Anne-Marie Boisvert, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

M^e André Lareau, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval (jusqu'en mars 2007)

M^e Pierre Lemieux doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval (depuis mars 2007)

Représentant du ministère de l'Éducation nommé par le ministre

M. Jean-François Lehoux, direction générale de l'enseignement et de la recherche

Secrétaire du Comité

M^e Lise Tremblay, directrice de l'École du Barreau du Québec

Rapport : Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner, dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Le Comité s'est réuni une fois pendant l'exercice 2006-2007 afin de discuter, notamment, du nouveau programme de formation professionnelle et de l'arrimage nécessaire entre la formation universitaire et la formation professionnelle pour assurer la compétence des futurs avocats.

12.10 LE COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Septembre 2006

Nombre de séances :

Auditions : aucune

Régulières : 13

Membres :

M^e Nicole Gibeau, présidente

M^e Raymond Doray, vice-président

M^e Antoine Aylwin

M^e Jacques Beaudet

M^e Charles Belleau (depuis le 27 octobre 2006)

M^e Sylvie Drouin

M^e Catherine La Rosa (jusqu'au 23 novembre 2006)

M^e Doug Mitchell

M^e Marco Rivard

M^e Stéphane Rivard

M^e Simon Roy

M^e Tamara Thermitus

Autres participantes

M^e Lise Tremblay, directrice de l'École du Barreau

M^{me} Amélie Borges, secrétaire

Rapport : Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité administratif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

12.11 LE COMITÉ DES REQUÊTES

Mandat : En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité administratif, le Comité des requêtes entend les demandes d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à déclarer les requérants aptes à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Nombre de séances : Vingt-et-une

Membres :

M^e Luc Béliveau
M^e Casper Bloom, c.r.
M^e Bernard Boucher
M^e Daniel Bourgeois
M^e Raymond Clair
M^e Christian Daneau
M^e Jean Deaudelin
M^e J. Michel Doyon, vice-président, c.r.
M. le bâtonnier Jean-Claude Dubé
M^e Marie-Josée Garneau
M. le bâtonnier André Gauthier
M^e Gaston Gauthier
M. le bâtonnier Francis Gervais
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
M^{me} le bâtonnier Julie Latour

M. le bâtonnier Jean-Louis Lemay
M^e Alain Létourneau, c.r.
M^e Claude Marchand
M^e Pierre Mazurette, c.r.
M^e Jean-François Michaud
M^e Marek Nitoslawski
M^e Gilles Ouimet
M^e Pascale Pageau
M^e Robert Parrot
M^e Louise Poudrier-LeBel
M^e Claudia P. Prémont
M. le bâtonnier Stéphane Rivard
M^e Anne Robert-Payne
M^e Claude Savoie
M^e Martin F. Sheehan
M^e Michel-Paul Synnott
M^e Michel Tessier
M^e Michèle Thivierge
M^e Caroline Dominique Vien
M^e Annie Chapados, secrétaire (jusqu'au 31 mai 2006)
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire (depuis le 1^{er} juin 2006)

RAPPORT DU COMITÉ DES REQUÊTES

Requêtes en inscription	
– en vertu de l'article 67 L.B.	2
Requêtes en réinscription	
– en vertu de/des :	
l'article 65.3 L.B.	7
l'article 70 L.B.	29
articles 70 et 72 L.B.	3
l'article 70 (122.2) L.B.	2
l'article 74 L.B.	8
l'article 122 L.B.	4
Requêtes en appel	
– en vertu de l'article 48 L.B.	
Comité des équivalences	0
Comité d'accès à la profession	3
Comité de la formation professionnelle	1
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession	
– en vertu de l'article 55.1 C.P.	9
Total des dossiers ouverts	68

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

12.12 LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE ET AUX PETITES CRÉANCES

Formation : Octobre 1999. Modification en octobre 2003 : ajout de juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à de petites créances.

Nombre de séances : Quatre

Membres :

M^e Paul Michaud
M^e Denis F. Gauthier
M^e Yves Tourageau
M^e Hélène Doucet

Rapport : Ce service s'inscrit dans la continuité du projet pilote de conciliation à la Cour supérieure dans le cadre duquel le Barreau avait déjà accrédité 250 médiateurs. Le rôle du Barreau est d'assurer la formation et l'accrédita-

tion des médiateurs, conformément aux conditions d'accréditation adoptées par le Conseil général le 18 juin 1999.

Depuis que la Cour supérieure s'est désengagée du Service de références en 2001, le Barreau, dans le cadre de son service de références à la médiation en matières civile et commerciale, répond à toutes les demandes de renseignements du public et de la communauté juridique.

Au 31 mars 2006, il y avait au Barreau du Québec 652 médiateurs accrédités. Depuis avril 2006, 14 nouveaux médiateurs ont été accrédités.

Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au Comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances.

Au 31 mars 2006, il y a 335 avocats inscrits sur les listes du ministre de la Justice à titre de médiateurs aux petites créances.

NOMBRE TOTAL DE MÉDIATEURS PAR BARREAU DE SECTION

Sections	2005-2006	2006-2007	Accréditations définitives
Abitibi-Témiscamingue	09	09	0
Arthabaska	10	10	0
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	14	14	0
Bedford	20	21	+ 1
Hull	31	31	0
Laurentides-Lanaudière	44	45	+ 1
Montréal	262	271	+ 9
Québec	90	93	+ 3
Richelieu	24	24	0
Saint-François	28	28	0
Saguenay – Lac-Saint-Jean	22	22	0
Mauricie	12	12	0
Côte-Nord	5	5	0
Longueuil	43	43	0
Laval	24	24	0
Total	638	652	14

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

NOMBRE TOTAL DE MÉDIATEURS À LA MÉDIATION RELATIVE À DES PETITES CRÉANCES

Sections	2006-2007
Abitibi-Témiscaningué	5
Arthabaska	7
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	10
Beauce	2
Côte-Nord	3
Hull	9
Laurentides-Lanaudière	43
Laval	19
Longueuil	26
Mauricie	4
Montréal	107
Québec	38
Richelieu	24
Saguenay – Lac-Saint-Jean	19
Saint-François	19
Total	335

12.13 LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION FAMILIALE

Formation : Mars 1994

Nombre de séances : Six

Membres :

M^e Danielle Lambert
M^e Violaine Belzile
M^e Suzanne Clairmont
M^e Danielle Houle

Rapport : À ce jour, il y a 503 médiateurs accréditeurs en médiation familiale au Barreau du Québec, dont 439 détiennent une accréditation définitive et 64 une accréditation sous conditions. Au cours du dernier exercice, 31 avocats et avocates de diverses sections ont reçu une accréditation en médiation familiale. Le Comité accréditeur a également traité 15 demandes de prolongation de délais.

Des 898 médiateurs actifs accrédités de tous ordres professionnels confondus, 503 médiateurs sont du Barreau du Québec.

RAPPORT DU COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION FAMILIALE

Sections	Accréditations	Accréditations	Révocations
	définitives	temporaires	
Abitibi-Témiscaningué	–	–	–
Arthabaska	–	–	–
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	–	–	–
Bedford	1	2	–
Côte-Nord	–	–	–
Hull	1	–	–
Laurentides-Lanaudière	2	1	–
Laval	3	–	1
Longueuil	1	–	–
Mauricie	–	2	–
Montréal	2	10	2
Québec	–	1	2
Richelieu	2	1	–
Saguenay – Lac-Saint-Jean	1	1	–
Saint-François	–	–	1
Total	13	18	6

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

12.14 LE COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Formation : Novembre et décembre 1996

Nombre de séances : Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

Membres :

M^e Gaston Gauthier, président
M^e Jules Berthelot
M^e Jocelyn Geoffroy
M^e Daniel Champagne
M^e Catherine Claveau
M^e Marie-Josée Hotte
M^e Paul Faribault
M^e Jean-Roch Genest
M^e Régis Gaudreault
M^e Denys P. Godin
M^e Nathalie Guertin
M^e Thomas A. Lavin
M^e Mélanie Lenneville
M^e Suzanne Paradis
M^e Francine R. Pharand
M^e Dyane Perreault, secrétaire

Comité exécutif sur l'exercice illégal

Nombre de séances : Cinq

Mandat :

Élaborer une structure et un plan d'action pour assurer un soutien technique efficace auprès des sections dans tous les cas d'exercice illégal

Élaborer une stratégie de prévention pour contrer l'exercice illégal

Travailler en collaboration avec les autres ordres professionnels

Barreau du Québec

Assumer la gestion et les actions quant aux plaintes en matière familiale seulement

Membres :

M^e Gaston Gauthier, président
M^e Suzanne Paradis
M^e Mélanie Lenneville
M^e Catherine Claveau
M^e Nathalie Guertin
M^e Dyane Perreault, secrétaire

Rapport : Le Barreau du Québec a reçu quarante plaintes provenant de l'ensemble du Québec à l'exception de Montréal et Québec, pour l'année 2006-2007. Le Barreau assure le soutien technique auprès de ses sections en procédant à l'étude des plaintes. Le cas échéant, il voit à la préparation des résolutions et des constats d'infraction pour la section concernée. Le Comité a eu recours à un procureur externe en droit professionnel dans les dossiers où il a requis l'interprétation de dispositions de la *Loi sur le Barreau*.

De plus, M^e Dyane Perreault siège sur le Comité sur l'exercice illégal du Barreau de Montréal, ce qui assure une communication et une collaboration d'excellence.

Pour la première fois cette année, le Comité a procédé à deux perquisitions chez des individus qui exerçaient la profession d'avocat alors qu'ils n'étaient pas membres du Barreau du Québec. De plus, deux demandes en vertu de l'article 191 du *Code des professions* ont été adressées au Procureur général.

Pour la prochaine année, le Comité entre dans la phase prévention et entend diffuser la liste des personnes ayant été condamnées pour exercice illégal, afin de mieux protéger le public. La possibilité d'inscrire au site Web du Barreau du Québec les noms des personnes condamnées ainsi qu'un bref résumé de la décision est à l'étude.

LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU BARREAU

12.15 LE COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Mandat : Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

Nombre de séances : Quatre

Membres : Sept membres : trois avocats désignés par le Comité administratif, trois sténographes désignés par une association représentative, une personne désignée par le ministre de la Justice.

M^e André Dion
M^e Claude Leduc
M^e Roger Vallières
M^e Pierre Lévesque
M. André Boudreau
M. Jean Riopel
M^{me} Lise Robitaille

Rapport : Les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2006, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Il s'ensuit que dorénavant, seuls les sténographes inscrits au Tableau tenu par le Comité pourront agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a tenté de joindre tous les sténographes, par courrier ou par affichage dans les palais de justice, afin de les informer de leur obligation d'être inscrits au Tableau. Il a établi un processus de substitution d'accréditation tel que prévu par les dispositions législatives, et entamé la procédure d'inscription.

Cette procédure s'est échelonnée sur environ trois mois et, le 15 août 2006, le premier Tableau des sténographes officiels du Québec était établi. Ce tableau a fait l'objet d'un addenda en septembre afin d'y ajouter d'autres sténographes qui n'avaient pu s'y inscrire à temps.

Le Comité sur la sténographie a, par ailleurs, continué sa réflexion sur la reconnaissance des institutions qui permettraient à des personnes ayant étudié à l'extérieur du Québec d'exercer la profession dans la province.

PARTIE 3

PARTIE 3

états financiers

2006 07



LES ÉTATS FINANCIERS DU BARREAU DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, d'autoprotection et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 2007 et l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et surplus du Fonds général, les états des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du Fonds d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et déficit du Fonds d'opérations de l'immeuble, l'état des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale, d'autoprotection et d'indemnisation, et l'état des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Laliberté Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal

Le 9 mai 2007

FONDS GÉNÉRAL

REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006		2007	2006
Revenus			Dépenses		
Cotisations (note 3)	13 819 930 \$	12 995 325 \$	Protection du public et contrôle de la profession		
Vente de publicité			Syndic	5 531 383 \$	4 927 171 \$
- Journal Barreau	806 759	803 430	Inspection professionnelle	739 558	828 431
Registre des testaments	681 825	659 266	Greffes et registrariat	1 562 691	1 513 990
Congrès	343 785	342 466	Recherche	248 531	267 614
Intérêts sur l'effet à recevoir du Fonds d'opérations de l'immeuble	26 630	30 517		8 082 163	7 537 206
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	627 568	396 658	Communications et services aux membres		
Honoraires de gestion	215 542	314 040	Communications	926 469	908 260
Services de garde	97 520	102 463	Journal Barreau	740 012	931 701
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	182 560	90 005	Services aux membres et aux groupements d'avocats	883 841	816 959
Comité des équivalences	151 966	130 757		2 550 322	2 656 920
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	53 187	102 213	Autres dépenses		
Revenus divers	25 077	17 184	Congrès et affiliations	695 919	649 380
Total des revenus	17 032 349	15 984 324	Conseils et comités	689 314	589 641
				1 385 233	1 239 021
			Projets spéciaux	363 886	194 760
			Contrepartie additionnelle au Fonds d'opérations de l'immeuble	358 006	-
			Remboursements avocats parents	144 588	135 563
			Frais généraux		
			Direction générale	2 019 465	1 897 532
			Finances et ressources matérielles	960 817	827 567
			Informatique	840 404	745 017
			Ressources humaines	389 746	337 788
			Gestion de l'information	595 533	609 137
				4 805 965	4 417 041
			Moins : frais généraux répartis	941 948	988 365
				3 864 017	3 428 676
			Total des dépenses avant provisions	16 748 215	15 192 146
			Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant provisions	284 134	792 178
			Provisions		
			Provision pour les prêts et les intérêts courus à recevoir de Juriportail Inc.		311 479
			Provision pour éventualités (note 15)		244 767
				-	556 246
			Excédent des revenus par rapport aux dépenses	284 134	235 932

FONDS GÉNÉRAL

SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET SURPLUS LIBRE de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007		2006	
	Investis en immobilisations	Libre	Total	Total
Surplus (déficit) au début	680 534 \$	(642 118) \$	38 416 \$	(197 516) \$
Acquisitions de l'exercice	622 274	(622 274)		
Virement du Fonds du programme d'assistance parentale		1 000 000	1 000 000	
	1 302 808	(264 392)	1 038 416	(197 516)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(377 663) ^(a)	661 797	284 134	235 932
Virement au Fonds d'autoprotection		(361 000)	(361 000)	
Surplus à la fin	925 145	36 405	961 550	38 416

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

FONDS GÉNÉRAL

BILAN au 31 mars 2007

2007 2006

Actif

Actif à court terme

Encaisse	297 766 \$	255 260 \$
Débiteurs (note 4)	520 889	324 518
Avances à d'autres fonds et entités, sans intérêt (note 5)	136 084	190 371
Frais payés d'avance	106 228	136 205
Encaissements de placements (note 6)	12 380 630	9 734 080
Encaissements sur l'effet à recevoir	231 535	221 410
	13 673 132	10 861 844
Avances au Fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	137 153	137 153
Placements (note 6)	4 154 374	5 502 680
Effet à recevoir du Fonds d'opérations de l'immeuble, 4,48 % (3,76 % en 2006), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	242 132	473 667
Immobilisations (note 7)	925 145	680 534
	19 131 936	17 655 878

Passif

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer	2 656 103	2 455 392
Provision pour vacances à payer	650 008	641 207
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 029 193	1 079 612
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	2 286 349	2 357 146
Cotisations à remettre à l'Office des professions	189 484	157 713
Cotisations reportées	6 296 256	5 963 555
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	83 840	88 820
Dus à d'autres fonds et entités, sans intérêt (note 8)	543 685	529 109
Charges de retraite à payer (note 20)	464 320	379 320
	14 199 238	13 651 874
Dû au Fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 744 767	
Provision pour éventualités (note 15)		2 744 767
Charges de retraite à payer (note 20)	1 226 381	1 220 821
	18 170 386	17 617 462

Surplus

Surplus investis en immobilisations	925 145	680 534
Surplus libre (déficit)	36 405	(642 118)
	961 550	38 416
	19 131 936	17 655 878

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	5 352 731 \$	2 759 433 \$
Formation continue	1 149 598	1 132 196
Annonces et abonnements	18 699	11 005
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	172 913	81 392
Subventions	8 500	
	6 702 441	3 984 026
Dépenses		
Recherche	766 454	777 863
Formation continue	1 411 401	1 386 400
Aide à la recherche	37 591	52 966
Information juridique	539 192	316 807
Centre d'accès à l'information juridique	1 378 183	729 758
Projets spéciaux	83 802	73 040
Frais généraux	574 305	565 351
	4 790 928	3 902 185
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	1 911 513	81 841

SURPLUS RÉSERVÉS ET SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007		2006	
	Réservés	Investis en immobilisations	Total	Total
Solde au début	1 158 595 \$	339 632 \$	1 498 227 \$	1 366 386 \$
Acquisitions de l'exercice	(49 617)	49 617		
Contribution compensatoire du Fonds d'opérations de l'immeuble	50 000		50 000	50 000
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	2 143 341	(231 828) ^(a)	1 911 513	81 841
Solde à la fin	3 302 319	157 421	3 459 740	1 498 227

(a) Ce montant représente l'amortissement et la radiation des immobilisations de l'exercice.

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

BILAN au 31 mars 2007

2007 2006

Actif

Actif à court terme

Encaisse	229 989 \$	166 536 \$
Débiteurs (note 9)	141 644	115 227
Avances à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt		3 385
Frais payés d'avance	6 435	7 239
Encaissements de placements (note 10)	1 197 626	89 184
	1 575 694	381 571
Avances – projet Éducaloi, sans intérêt, ni modalités d'encaissement	140 000	140 000
Placements (note 10)	3 255 346	1 399 874
Immobilisations (note 7)	157 421	339 632
	5 128 461	2 261 077

Passif

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer	1 279 040	370 730
Provision pour vacances à payer	66 775	85 207
Revenus perçus par anticipation	148 319	122 187
Dû à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	399	2 422
Dû au Fonds général, sans intérêt	25 071	42 757
Charges de retraite à payer (note 20)	48 134	48 134
	1 567 738	671 437
Charges de retraite à payer (note 20)	100 983	91 413
	1 668 721	762 850

Surplus

Réservés	3 302 319	1 158 595
Investis en immobilisations	157 421	339 632
	3 459 740	1 498 227
	5 128 461	2 261 077

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Revenus		
Fonds général		
Loyer	570 788 \$	548 043 \$
Contrepartie additionnelle	358 006	
Fonds d'études juridiques		
Loyer	86 844	84 396
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau	435 528	418 392
Location	345 270	393 441
Intérêts sur l'encaisse	2 791	1 509
Amortissement de l'apport reporté (note 11)	16 425	16 425
	1 815 652	1 462 206
Dépenses		
Opérations	1 789 022	1 351 743
Intérêts sur l'effet à payer au Fonds général	26 630	30 517
	1 815 652	1 382 260
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	79 946

SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET DÉFICIT de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007		2006	
	Surplus investis en immobilisations	Déficit	Total	Total
Surplus (déficit) au début	2 669 624 \$	(25 524) \$	2 644 100 \$	2 614 154 \$
Versements sur l'effet à payer au Fonds général	221 410	(221 410)		
Contribution compensatoire au Fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Acquisitions de l'exercice	19 919	(19 919)		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(213 031) ^(a)	213 031		79 946
Surplus (déficit) à la fin	2 697 922	(103 822)	2 594 100	2 644 100

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

BILAN au 31 mars 2007

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	33 764 \$	10 470 \$
Loyers à recevoir	3 623	24 493
Taxes à la consommation à recevoir	17 952	8 401
Avances à École de sténographie judiciaire du Québec, sans intérêt	15 323	
Taxes payées d'avance	70 105	59 609
	140 767	102 973
Frais d'installation d'un locataire	73 818	
Immobilisations (note 7)	3 587 910	3 797 447
	3 802 495	3 900 420
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	228 500	93 539
Dus au Fonds général, sans intérêt	86 032	34 958
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	3 875	
Portion de l'apport reporté (note 11)	16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer	231 535	221 410
	566 367	366 332
Dus au Fonds général, sans intérêt ni modalités de remboursement	137 153	137 153
Apport reporté (note 11)	262 743	279 168
Effet à payer au Fonds général, 4,48 % (3,76 % en 2006), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	242 132	473 667
	1 208 395	1 256 320
Surplus		
Surplus investis en immobilisations	2 697 922	2 669 624
Déficit	(103 822)	(25 524)
	2 594 100	2 644 100
	3 802 495	3 900 420

FONDS DU PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE

REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS RÉSERVÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Revenus		
Cotisations	651 710 \$	634 950 \$
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	44 259	57 464
	695 969	692 414
Dépenses		
Prestations versées	22 330	204 080
Remboursements avocats parents	6 435	6 030
Frais d'administration	2 369	5 950
Frais généraux	8 517	26 276
	39 651	242 336
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	656 318	450 078
Surplus réservés au début	1 039 120	589 042
Virement au Fonds général	(1 000 000)	
Surplus réservés à la fin	695 438	1 039 120

BILAN au 31 mars 2007

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	9 463 \$	20 094 \$
Intérêts courus	7 440	13 445
Avances au Fonds général, sans intérêt		265 715
Encaissements de placements (note 12)	43 204	71 082
	60 107	370 336
Placements (note 12)	646 902	937 645
	707 009	1 307 981
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 054	35 116
Dû au Fonds général, sans intérêt	8 517	
Cotisations reportées		233 745
	11 571	268 861
Surplus réservés	695 438	1 039 120
	707 009	1 307 981

FONDS D'AUTOPROTECTION

REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS RÉSERVÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Revenus	– \$	– \$
Dépenses		
Règlements et indemnités	79 020	
Frais de défenses	105 418	
Frais d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec	50 000	
Provision pour éventualités (note 15)	63 006	
	297 444	–
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(297 444)	–
Virement du Fonds général	361 000	
Surplus réservés à la fin	63 556	–

BILAN au 31 mars 2007

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Avances au Fonds général, sans intérêt	274 442 \$	\$
Avances au Fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement	2 744 767	
	3 019 209	–
Passif		
Passif à court terme		
Cotisations reportées	147 880	
Provision pour éventualités (note 15)	2 807 773	
	2 955 653	–
Surplus réservés	63 556	
	3 019 209	–

FONDS D'INDEMNISATION

REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS RÉSERVÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Revenus		
Cotisations	543 092 \$	529 126 \$
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	426 372	376 612
Recouvrement d'indemnités	30	400
	969 494	906 138
Dépenses		
Indemnités	695 052	690 867
Remboursements avocats parents	5 750	5 488
Traitements et avantages sociaux	30 067	29 060
Honoraires juridiques	420	
Frais de comité	10 352	5 422
Frais de bureau	900	471
Honoraires de vérification	5 740	4 500
Frais généraux provenant du Fonds général	74 592	89 449
	822 873	825 257
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	146 621	80 881
Surplus réservés au début	2 494 532	2 413 651
Surplus réservés à la fin	2 641 153	2 494 532

BILAN au 31 mars 2007

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	36 232 \$	4 975 \$
Intérêts courus	73 520	67 219
Avances au Fonds général, sans intérêt	196 224	199 319
Encaissements de placements (note 13)	387 825	364 574
	693 801	636 087
Placements (note 13)	5 977 511	5 522 448
	6 671 312	6 158 535
Passif		
Passif à court terme		
Charges à payer	31 925	34 059
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Indemnités à payer	347 375	23 979
Provision pour indemnités (note 15)	3 215 277	3 160 445
Cotisations reportées	184 850	194 788
	4 030 159	3 664 003
Surplus réservés	2 641 153	2 494 532
	6 671 312	6 158 535

BILAN CUMULÉ au 31 mars 2007

2007 2006

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif										
Actif à court terme										
Encaisse	297 766	229 989	33 764	9 463			570 982	36 232	607 214	457 335
Débiteurs	520 889	141 644	21 575	7 440			691 548	73 520	765 068	553 303
Avances à d'autres fonds et entités, sans intérêt										
Fonds général					274 442	(274 442)		196 224		
Fonds d'études juridiques	25 071					(25 071)				
Fonds d'opérations de l'immeuble	86 032					(86 032)				
École du Barreau du Québec										72 405
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	535						535		535	7 825
Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt										3 385
Fonds du programme d'assistance parentale	8 517					(8 517)				
La Corporation de services du Barreau du Québec										4 159
École de sténographie judiciaire du Québec	15 929		15 323				31 252		31 252	28 267
Frais payés d'avance	106 228	6 435	70 105				182 768		182 768	203 053
Encaissements de placements	12 380 630	1 197 626		43 204			13 621 460	387 825	14 009 285	10 258 920
Encaissements sur l'effet à recevoir	231 535					(231 535)				
	13 673 132	1 575 694	140 767	60 107	274 442	(625 597)	15 098 545	693 801	15 596 122	11 588 652
Avances – projet Éducaloi, sans intérêt ni modalités d'encaissement		140 000					140 000		140 000	140 000
Prêt à recevoir du Fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement					2 744 767	(2 744 767)				
Avances au Fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	137 153					(137 153)				
Placements	4 154 374	3 255 346		646 902			8 056 622	5 977 511	14 034 133	13 362 647
Effet à recevoir du Fonds d'opérations de l'immeuble, 4,48 % (3,76 % en 2006), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	242 132					(242 132)				
Frais d'installation d'un locataire			73 818				73 818		73 818	
Immobilisations	925 145	157 421	3 587 910				4 670 476		4 670 476	4 817 613
	19 131 936	5 128 461	3 802 495	707 009	3 019 209	(3 749 649)	28 039 461	6 671 312	34 514 549	29 908 912
Passif										
Passif à court terme										
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 656 103	1 279 040	228 500	3 054			4 166 697	31 925	4 198 622	2 988 836
Provisions pour vacances à payer	650 008	66 775					716 783		716 783	726 414
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 029 193						1 029 193		1 029 193	1 079 612
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	2 286 349						2 286 349		2 286 349	2 357 146
Cotisations à remettre à l'Office des professions	189 484						189 484		189 484	157 713
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer								250 732	250 732	250 732
Cotisations reportées	6 296 256				147 880		6 444 136	184 850	6 628 986	6 392 088
Indemnités à payer								347 375	347 375	23 979
Provision pour indemnités								3 215 277	3 215 277	3 160 445
Revenus perçus par anticipation		148 319					148 319		148 319	122 187
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	83 840						83 840		83 840	88 820
Dus au Fonds général, sans intérêt		25 071	86 032	8 517		(119 620)				
Dus au Fonds d'autoprotection, sans intérêt	274 442					(274 442)				
Dus au Fonds d'indemnisation, sans intérêt	196 224						196 224			
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	54 400						54 400		54 400	64 075
Dus à l'École du Barreau, sans intérêt	16 199						16 199		16 199	
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	2 420	399	3 875				6 694		6 694	2 422
Charges de retraite à payer	464 320	48 134					512 454		512 454	427 454
Portion à court terme de l'apport reporté			16 425				16 425		16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer			231 535			(231 535)				
	14 199 238	1 567 738	566 367	11 571	147 880	(625 597)	15 867 197	4 030 159	19 701 132	17 858 348
Dus au Fonds général, sans intérêt ni modalités de remboursement			137 153			(137 153)				
Charges de retraite à payer	1 226 381	100 983					1 327 364		1 327 364	1 312 234
Dus au Fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 744 767					(2 744 767)				
Provision pour éventualités					2 807 773		2 807 773		2 807 773	2 744 767
Apport reporté			262 743				262 743		262 743	279 168
Effet à payer au Fonds général, 4,48 % (3,76 % en 2006), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement			242 132			(242 132)				
	18 170 386	1 668 721	1 208 395	11 571	2 955 653	(3 749 649)	20 265 077	4 030 159	24 099 012	22 194 517
Surplus										
Réservés		3 302 319		695 438	63 556		4 061 313	2 641 153	6 702 466	4 692 247
Surplus investis en immobilisations	925 145	157 421	2 697 922				3 780 488		3 780 488	3 689 790
Surplus libre (déficit)	36 405		(103 822)				(67 417)		(67 417)	(667 642)
	961 550	3 459 740	2 594 100	695 438	63 556	-	7 774 384	2 641 153	10 415 537	7 714 395
	19 131 936	5 128 461	3 802 495	707 009	3 019 209	(3 749 649)	28 039 461	6 671 312	34 514 549	29 908 912

Pour le conseil, , administrateur et , administrateur

Barreau du Québec

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

REVENUS ET DÉPENSES CUMULÉS de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007		2006							
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto-protection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
Revenus	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Cotisations	13 819 930			651 710			14 471 640	543 092	15 014 732	14 159 401
Vente de publicité - <i>Journal du Barreau</i>	806 759						806 759		806 759	803 430
Registre des testaments	681 825						681 825		681 825	659 266
Congrès	343 785						343 785		343 785	342 466
Intérêts sur l'effet à recevoir du Fonds d'opérations de l'immeuble	26 630					(26 630)				
Intérêts sur les comptes en fidéicomis		5 352 731					5 352 731		5 352 731	2 759 433
Formation continue		1 149 598					1 149 598		1 149 598	1 132 196
Annonces et abonnements		18 699					18 699		18 699	11 005
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	627 568	172 913	2 791	44 259			847 531	426 372	1 273 903	913 635
Honoraires de gestion	215 542					(8 517)	207 025		207 025	287 766
Services de garde	97 520						97 520		97 520	102 463
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	182 560						182 560	30	182 590	90 405
Comité des équivalences	151 966						151 966		151 966	130 757
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	53 187						53 187		53 187	102 213
Location			1 360 908			(1 015 638)	345 270		345 270	393 441
École du Barreau du Québec - Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			435 528				435 528		435 528	418 392
Amortissement de l'apport reporté			16 425				16 425		16 425	16 425
Revenus divers et subventions	25 077	8 500					33 577		33 577	17 184
	17 032 349	6 702 441	1 815 652	695 969	-	(1 050 785)	25 195 626	969 494	26 165 120	22 339 878
Dépenses										
Services										
Syndic	5 531 383					(202 620)	5 328 763		5 328 763	4 729 987
Inspection professionnelle	739 558					(24 036)	715 522		715 522	811 787
Greffes et registrariat	1 562 691					(92 132)	1 470 559		1 470 559	1 424 767
Recherche et aide à la recherche	248 531	804 045				(34 200)	1 018 376		1 018 376	1 065 191
Communications	926 469					(24 588)	901 881		901 881	884 476
Journal Barreau	740 012					(2 928)	737 084		737 084	928 869
Services aux membres et aux groupements d'avocats	883 841					(34 464)	849 377		849 377	783 419
Formation continue		1 411 401				(33 192)	1 378 209		1 378 209	1 354 144
Information juridique		539 192				(29 412)	509 780		509 780	288 223
Centre d'accès à l'information juridique		1 378 183					1 378 183		1 378 183	729 758
Projets spéciaux	363 886	83 802					447 688		447 688	267 800
Loyer additionnel au Fonds d'opérations de l'immeuble	358 006					(358 006)				
Prestations versées				22 330			22 330		22 330	204 080
Remboursements avocats parents	144 588			6 435			151 023	5 750	156 773	147 081
Règlements et indemnités					79 020		79 020	695 052	774 072	690 867
Frais de défenses					105 418		105 418		105 418	
Autres dépenses										
Congrès et affiliations	695 919						695 919		695 919	649 380
Conseils et comités	689 314						689 314		689 314	589 641
Frais d'administration				2 369	50 000		52 369		52 369	5 950
Frais généraux	3 864 017	574 305		8 517		(188 577)	4 258 262	122 071	4 380 333	3 947 791
Provision pour les prêts et les intérêts courus à recevoir de Juriportail Inc.										311 479
Provision pour éventualités					63 006		63 006		63 006	244 767
Frais d'opérations de la Maison du Barreau			1 789 022				1 789 022		1 789 022	1 351 743
Intérêts sur l'effet à payer au Fonds général			26 630			(26 630)				
	16 748 215	4 790 928	1 815 652	39 651	297 444	(1 050 785)	22 641 105	822 873	23 463 978	21 411 200
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	284 134	1 911 513	-	656 318	(297 444)	-	2 554 521	146 621	2 701 142	928 678

FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉS de l'exercice terminé le 31 mars 2007

2007 2006

Activités de fonctionnement

Excédent des revenus par rapport aux dépenses	2 701 142 \$	928 678 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	740 947	735 596
Radiation d'immobilisations	98 000	
Amortissement du frais d'installation d'un locataire	8 202	
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Provision pour les prêts et les intérêts courus à recevoir de Juriportail Inc.		298 000
Gain sur la cession de placements	(454 913)	(346 776)
Diminution (augmentation) des débiteurs	(211 765)	137 602
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	20 285	(22 015)
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	1 209 786	394 540
Augmentation (diminution) des provisions pour vacances à payer	(9 631)	68 946
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	323 396	(212 303)
Augmentation de la provision pour indemnités	54 832	168 467
Augmentation des cotisations reportées	236 898	776 455
Augmentation (diminution) des revenus perçus par anticipation	26 132	(59 370)
Augmentation (diminution) des honoraires à payer	(4 980)	5 880
Augmentation (diminution) des charges de retraite à payer	100 130	(163 589)
Augmentation de la provision pour éventualités	63 006	244 767
Rentrées nettes de fonds	4 885 042	2 938 453

Activités de financement et d'investissement

Avances - projet Éducaloi		10 000
Placements	(3 966 938)	(2 919 467)
Avances à l'École du Barreau du Québec	72 405	(15 215)
Avances à la Fondation du Barreau du Québec	3 385	(3 385)
Avances au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 290	4 500
Avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	4 159	(4 159)
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(2 985)	(28 267)
Immobilisations	(691 810)	(329 112)
Frais d'installation d'un locataire	(82 020)	
Cotisations à remettre aux barreaux de section	(50 419)	81 534
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	(70 797)	208 951
Cotisations à remettre à l'Office des professions	31 771	(15 866)
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	(9 675)	5 450
Dus à l'École du Barreau	16 199	
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec	4 272	53
Sorties nettes de fonds	(4 735 163)	(3 004 983)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	149 879	(66 530)
Encaisse au début	457 335	523 865
Encaisse à la fin	607 214	457 335

NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mars 2007

1 | Statuts et objectif de l'organisme

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la *Loi sur le Barreau* (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Le Barreau est régi par la *Loi sur le Barreau* et le *Code des professions du Québec* et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 | Conventions comptables

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce Fonds.

Fonds d'études juridiques

Le Fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation continue, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Le Fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce Fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau.

Fonds du programme d'assistance parentale

Le Fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais d'opérations engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant en l'absence d'un programme d'aide gouvernementale en vigueur.

Fonds d'autoprotection

Le Fonds d'autoprotection, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Conformément à une résolution du comité administratif, le Barreau assume directement la totalité de ce risque de même que, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, sans contrepartie financière, celui de certaines organisations liées. Une cotisation de 20 \$ par membre est exigée depuis le 1^{er} avril 2007.

2 | Conventions comptables (suite)

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que le Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Immobilisations et amortissements

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans les fonds qui en font l'utilisation.

Les immobilisations et les frais d'installation d'un locataire sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment - Maison du Barreau	40 ans
Aménagement des locaux - Fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Système de climatisation	10 ans
Aménagement des locaux - Fonds général	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateur et logiciels	5 ans
Frais d'installation d'un locataire	Durée du bail, 10 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du Fonds général et du Fonds d'indemnisation.

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au Fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

Contribution compensatoire au Fonds d'études juridiques

Le Fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au Fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le Fonds général contribue au Fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce Fonds, compte tenu de la variation des surplus réservés.

Contribution d'équilibre au Fonds d'opérations de l'immeuble

Le Fonds général contribue au Fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce Fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

Contribution à l'École du Barreau du Québec

Le Fonds général verse une contribution à l'École du Barreau du Québec d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École.

Surplus du Fonds d'indemnisation

Le surplus du Fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec et la date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 16.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration de Juriportail Inc. Juriportail était responsable du développement du portail du Barreau du Québec et de ses organismes affiliés. Les états financiers de Juriportail Inc. ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 18. La date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Juriportail Inc. est considéré comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectif de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie et la date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 19. L'École de sténographie judiciaire du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

● INSTRUMENTS FINANCIERS À COURT TERME :

La juste valeur de l'encaisse, des créances diverses, des intérêts courus, des comptes fournisseurs et charges à payer, des provisions pour vacances à payer, des cotisations à remettre aux barreaux de section, au Centre d'accès à l'information juridique et à l'Office des professions, au Plan national d'indemnisation, des indemnités à payer et des honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;

2 | Conventions comptables (suite)

● PLACEMENTS :

- ❖ La juste valeur des quotes-parts des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes, des quotes-parts des actions de sociétés ouvertes canadiennes, des quotes-parts des actions de sociétés ouvertes étrangères et des actions de sociétés ouvertes étrangères a été établie selon le dernier cours acheteur;
- ❖ La juste valeur du dépôt en fidéicommiss est équivalente à la valeur comptable en raison du taux d'intérêt variable;
- ❖ La juste valeur des fonds communs de placement du marché monétaire est équivalente à la valeur comptable, car la valeur unitaire ne fluctue pas;

● AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS :

La juste valeur des avances à l'École du Barreau du Québec, à la Fondation du Barreau du Québec, à La Corporation de services du Barreau du Québec, à l'École de sténographie judiciaire du Québec et au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, des dus à la Fondation du Barreau du Québec, à l'École du Barreau et à La Corporation de services du Barreau du Québec, et des avances – projet Éducaloi n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Régimes de retraite

Le Barreau comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, le Barreau a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 11 ans (12 ans en 2006).

3 | Cotisations

	2007	2006
Cotisations totales	21 615 249 \$	20 463 468 \$
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	(6 382 797)	(6 091 777)
Cotisations versées au Fonds du programme d'assistance parentale	(651 710)	(634 950)
Cotisations versées au Fonds d'indemnisation	(543 092)	(529 126)
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	(217 720)	(212 290)
	13 819 930	12 995 325

4 | Fonds général - débiteurs

	2007	2006
Créances diverses	493 333 \$	279 816 \$
Intérêts courus	27 556	44 702
	520 889	324 518

5 | Fonds général - avances à d'autres fonds et entités

	2007	2006
Fonds d'opérations de l'immeuble	86 032 \$	34 958 \$
École de sténographie judiciaire du Québec	15 929	28 267
Fonds d'études juridiques	25 071	42 757
Fonds du programme d'assistance parentale	8 517	
La Corporation de services du Barreau du Québec		4 159
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	535	7 825
École du Barreau du Québec		72 405
	136 084	190 371

6 | Fonds général - placements

	2007	2006
Quote-part de 9,39 % (20,63 % en 2006) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2007 de 4,67 % (4,73 % au 31 mars 2006), échéant de mai 2007 à juin 2018 (juin 2006 à juin 2018 en 2006), au coût (valeur de marché 1 610 528 \$; 3 302 556 \$ en 2006)	1 567 170 \$	3 256 115 \$
Quote-part de 27,68 % (27,67 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 969 434 \$; 1 095 225 \$ en 2006)	728 219	809 605
Quote-part de 37,6 % (41,11 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 1 371 190 \$; 1 090 807 \$ en 2006)	1 188 032	1 026 757
Actions de sociétés ouvertes étrangères, au coût (valeur de marché 481 429 \$; 386 388 \$ en 2006)	391 205	334 635
Dépôt en fidéicommis, taux préférentiel moins 2,5 %	425 000	360 000
Quote-part de 92,79 % d'un fonds commun de placement du marché monétaire, au coût équivalant à la valeur de marché	12 235 378	9 449 648
	16 535 004	15 236 760
Encaissements disponibles à court terme	12 380 630	9 734 080
	4 154 374	5 502 680

7 | Immobilisations

2007

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Fonds général				
Mobilier et équipement	455 407 \$	158 572 \$	296 835 \$	96 912 \$
Équipement informatique	106 188	49 049	57 139	76 842
Aménagement des locaux	624 958	308 103	316 855	63 387
Ordinateur	112 415	75 394	37 021	24 840
Logiciels	475 466	258 171	217 295	115 682
	1 774 434	849 289	925 145	377 663
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	18 982	15 184	3 798	3 794
Équipement informatique	13 963	5 368	8 595	5 703
Logiciels	161 525	16 497	145 028	124 331
	194 470	37 049	157 421	133 828
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	4 052 865	3 002 133	176 375
Mobilier et équipement	33 288	11 612	21 676	10 947
Système de climatisation	191 664	57 498	134 166	19 166
Aménagement des locaux	196 594	106 659	89 935	22 968
	7 816 544	4 228 634	3 587 910	229 456

Au cours de l'exercice, le Fonds d'études juridiques a radié des logiciels pour un montant de 98 000 \$.

2006

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Fonds général				
Mobilier et équipement	202 975 \$	90 812 \$	112 163 \$	47 150 \$
Équipement informatique	165 487	96 557	68 930	84 781
Aménagement des locaux	455 150	253 660	201 490	52 798
Ordinateur	124 285	62 424	61 861	24 840
Logiciels	481 516	245 426	236 090	126 550
	1 429 413	748 879	680 534	336 119
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	18 982	11 389	7 593	5 665
Équipement informatique	5 304	2 810	2 494	3 252
Logiciels	583 836	254 291	329 545	160 025
	608 122	268 490	339 632	168 942
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	3 876 490	3 178 508	176 375
Mobilier et équipement	34 816	22 112	12 704	7 886
Système de climatisation	191 664	38 332	153 332	19 166
Aménagement des locaux	229 680	116 777	112 903	27 108
	7 851 158	4 053 711	3 797 447	230 535

8 | Fonds général - dus à d'autres fonds et entités

	2007	2006
Fonds du programme d'assistance parentale		265 715 \$
Fonds d'autoprotection	274 442 \$	
Fonds d'indemnisation	196 224	199 319
Fondation du Barreau du Québec	54 400	64 075
École du Barreau du Québec	16 199	
La Corporation de services du Barreau du Québec	2 420	
	543 685	529 109

9 | Fonds d'études juridiques - débiteurs

	2007	2006
Créances diverses	96 900 \$	104 330 \$
Intérêts courus	44 744	10 897
	141 644	115 227

10 | Fonds d'études juridiques - placements

	2007	2006
Quote-part de 18,15 % (6,77 % en 2006) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2007 de 4,67 % (4,73 % au 31 mars 2006), échéant de mai 2007 à juin 2018 (juin 2006 à juin 2018 en 2006), au coût (valeur de marché 3 112 865 \$; 1 083 879 \$ en 2006)	3 047 292 \$	1 068 825 \$
Quote-part de 9,01 % (9,01 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 315 530 \$; 356 605 \$ en 2006)	237 020	263 607
Quote-part de 6,91 % (6,27 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 252 028 \$; 166 396 \$ en 2006)	218 360	156 626
Quote-part de 7,21 % d'un fonds commun de placement de marché monétaire, au coût équivalent à la valeur de marché	950 300	
	4 452 972	1 489 058
Encaissements disponibles à court terme	1 197 626	89 184
	3 255 346	1 399 874

11 | Fonds d'opérations de l'immeuble - apport reporté

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau. Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2007	2006
Solde au début	295 593 \$	312 018 \$
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	279 168	295 593

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ (16 425 \$ en 2006).

12 | Fonds du programme d'assistance parentale - placements

	2007	2006
Quote-part de 3,15 % (5,43 % en 2006) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2007 de 4,67 % (4,73 % au 31 mars 2006), échéant de mai 2007 à juin 2018 (juin 2006 à juin 2018 en 2006), au coût (valeur de marché 539 882 \$; 869 999 \$ en 2006)	526 132 \$	857 263 \$
Quote-part de 3,23 % (3,23 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 113 072 \$; 127 940 \$ en 2006)	84 937	94 575
Quote-part de 2,5 % (2,28 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 91 222 \$; 60 437 \$ en 2006)	79 037	56 889
	690 106	1 008 727
Encaissements disponibles à court terme	43 204	71 082
	646 902	937 645

13 | Fonds d'indemnisation - placements

	2007	2006
Quote-part de 28,22 % (27,72 % en 2006) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2007 de 4,67 % (4,73 % au 31 mars 2006), échéant de mai 2007 à juin 2018 (juin 2006 à juin 2018 en 2006), au coût (valeur de marché 4 838 444 \$; 4 437 491 \$ en 2006)	4 722 300 \$	4 370 890 \$
Quote-part de 32,52 % (32,52 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 1 139 114 \$; 1 287 356 \$ en 2006)	855 680	951 631
Quote-part de 24,92 % (22,6 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 908 743 \$; 599 715 \$ en 2006)	787 356	564 501
	6 365 336	5 887 022
Encaissements disponibles à court terme	387 825	364 574
	5 977 511	5 522 448

14 | Engagements

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en septembre 2016, à verser une somme de 592 444 \$ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 62 912 \$ en 2008, 2009, 2010 et 2011 et à 63 303 \$ en 2012.

15 | Éventualités

Fonds d'autoprotection

Le Barreau du Québec fait l'objet de réclamations pour un montant total de 15 000 000 \$. Une provision pour éventualités au montant de 2 807 773 \$ a été comptabilisée au passif du bilan du Fonds d'autoprotection en fonction d'une évaluation effectuée par la direction.

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de 17 892 050 \$. Une provision pour indemnités au montant de 3 215 277 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce Fonds en fonction d'une évaluation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation.

16 | Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 76 563 \$ (73 808 \$ en 2006) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 139 856 \$ (149 793 \$ en 2006) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. De plus, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle offre des services de gestion administrative des litiges de responsabilité du Barreau du Québec en contrepartie de 50 000 \$ par an.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2006 :

	2006	2005
Total de l'actif	101 227 276 \$	114 100 667 \$
Total du passif	23 429 053	38 336 901
Actifs nets	77 798 223	75 763 766
Revenus	9 800 737	5 859 325
Dépenses	7 766 280	8 979 204
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(2 271 704)	(6 029 501)
Activités d'investissement	3 814 381	6 551 238

17 | École du Barreau du Québec

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 435 528 \$ (418 392 \$ en 2006), des frais de développement informatique de 53 726 \$ (123 408 \$ en 2006) et des frais généraux de 324 799 \$ (359 325 \$ en 2006) à l'École du Barreau du Québec.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'École du Barreau du Québec au 31 mai 2006 :

	2006	2005
Total de l'actif	3 587 110 \$	3 583 630 \$
Total du passif	1 035 315	785 518
Actifs nets	2 551 795	2 798 112
Revenus	6 580 751	6 197 702
Dépenses	6 827 068	6 197 425
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	371 281	(76 382)
Activités de financement et d'investissement	158 647	50 244

18 | Juriportail inc.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de Juriportail Inc. au 31 mars 2007 :

	Non vérifié 2007	2006
Total de l'actif	805 226 \$	795 272 \$
Total du passif	674 439	1 160 004
Actifs nets	130 787	(364 732)
Revenus	22 369	30 688
Dépenses	26 204	1 142 772
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	41 816	(5 863)
Activités d'investissement	–	(50 107)

19 | École de sténographie judiciaire du Québec

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 13 416 \$ (8 704 \$ en 2006) à l'École de sténographie judiciaire du Québec.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2006 :

	Non vérifié 2006	2005
Total de l'actif	83 935 \$	46 573\$
Total du passif	92 516	60 777
Actifs nets	(8 581)	(14 204)
Revenus	161 082	–
Dépenses	155 459	14 204
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(29 484)	46 573
Activités d'investissement	13 123	(1 893)

20 | Régimes de retraite

Le Barreau pourvoit au maintien de régimes contributifs de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés incluant l'École du Barreau et se conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Ces régimes pourvoient au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La prestation de retraite est répartie uniformément sur les années de service admissibles totales à la retraite de chaque participant.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2003, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2006.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	26,252,900 \$	20,991,600 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,442,700	1,054,500
Cotisations des salariés	439,100	395,300
Intérêts débiteurs	1,399,000	1,284,600
Prestations versées	(1,091,700)	(615,700)
Améliorations du service passé		69,100
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(742,700)	3,073,500
Solde à la fin	27,699,300	26,252,900
Actifs des régimes		
Solde au début	19,091,000	15,660,300
Cotisations de l'employeur	1,469,300	1,395,600
Cotisations des salariés	439,100	395,300
Prestations versées	(1,091,700)	(615,700)
Rendement réel des actifs des régimes	3,152,800	2,255,500
Solde à la fin	23,060,500	19,091,000
Situation de capitalisation - déficit	(4,638,800)	(7,161,900)
Pertes actuarielles non amorties	2,959,900	5,653,300
Coût non amorti des services passés	59,200	69,100
Obligations transitoires non amorties	(522,300)	(574,500)
Passif au titre des prestations constituées	(2,142,000)	(2,014,000)
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite à payer	(1,839,818)	(1,739,688)

Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars 2007 de chaque année, se présente comme suit :

	2007	2006
Catégorie d'actifs		
Actions		
Canadiennes	24.2 %	29.1 %
Américaines et internationales	34.6	30.8
Titres à revenu fixe	41.2	40.1
	100.0	100.0

20 | Régimes de retraite (suite)

Principales hypothèses

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5.15 %	5.25 %
Taux de croissance de la rémunération	3.25	4.00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5.15	5.25
Taux de rendement prévu des actifs	6.75	7.50
Taux de croissance de la rémunération	3.25	4.00

Composantes des coûts constatés dans l'exercice

Les composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice se présentent comme suit :

	2007	2006
Coût de l'employeur pour le service courant, déduction faite des cotisations des salariés	1 442 700 \$	1 054 500 \$
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	1 399 000	1 284 600
Rendement réel des actifs des régimes	(3 152 800)	(2 255 500)
Modifications aux régimes		69 100
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées	775 500	(3 020 900)
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	464 400	(2 868 200)
Différence entre les rendements prévus et réels sur les actifs des régimes	1 690 400	1 036 900
Différence entre l'amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) et les pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées	(515 200)	3 157 200
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées des régimes pour l'exercice	9 900	(69 100)
Amortissement de l'actif transitoire	(52 200)	(52 200)
Coût constaté de l'exercice	1 597 300	1 204 600
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite	1 360 775	1 039 566

21 | Informations sur les revenus et dépenses

	2007	2006
Gain sur cession de placements		
Fonds général	183 497 \$	126 643 \$
Fonds d'études juridiques	56 232	40 912
Fonds du programme d'assistance parentale	19 789	18 567
Fonds d'indemnisation	195 395	160 654
Honoraires de gestion		
La Corporation de services du Barreau du Québec	67 169	150 000
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	139 856	137 764
Fonds du programme d'assistance parentale	8 517	26 276
Projets spéciaux		
École de sténographie judiciaire du Québec	70 000	–

22 | Comité sur la sténographie

Le Comité sur la sténographie est constitué par la *Loi sur le Barreau du Québec* pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Voici des renseignements financiers incluent dans les états financiers du Barreau du Québec :

	2007	2006
Revenus	49 161 \$	- \$
Dépenses	4 919	-
Total de l'actif	49 042	-
Total du passif	4 800	-
Surplus	44 242	-

23 | Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

BARREAU DU QUÉBEC – ÉCOLE DU BARREAU

ÉTATS FINANCIERS

80

2006 07

RAPPORT ANNUEL

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan de Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2006 et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés, des surplus réservés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Barreau du Québec – École du Barreau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états finan-

ciers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Laliberté Jean Thériault S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal

Le 24 juillet 2006

(Le 31 août 2006 pour les virements entre les surplus non affectés et les surplus réservés)

BARREAU DU QUÉBEC – ÉCOLE DU BARREAU

REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mai 2006

	2006	2005
Revenus		
Subvention gouvernementale - ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec	2 957 414 \$	2 957 316 \$
Subventions - programme de stages internationaux - gouvernements fédéral et provincial	150 000	190 790
Frais d'admission et d'inscription et droits de scolarité	2 551 493	2 107 928
Documentation	514 188	444 150
Séances de reprise	108 500	168 331
Demandes de révision	5 790	16 371
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	187 101	185 334
Autres	106 265	127 482
	6 580 751	6 197 702
Dépenses		
Direction de la formation	782 768	1 007 579
Services aux étudiants	346 306	366 100
Direction du programme	525 879	448 996
Personnel pédagogique	2 167 078	1 374 999
Frais d'examen	400 191	739 720
Services des stages et des activités étudiantes	341 359	293 525
Centre de Montréal	482 430	433 489
Centre de Québec	455 540	396 111
Centre d'Ottawa	197 543	172 967
Centre de Sherbrooke	199 668	180 499
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	359 325	339 346
Comité de la formation professionnelle	98 137	90 779
Provision pour les avances et les intérêts courus à recevoir de Juriportail Inc.	155 740	
Projet d'amélioration du programme	315 104	353 315
	6 827 068	6 197 425
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(246 317)	277

BARREAU DU QUÉBEC – ÉCOLE DU BARREAU

SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET SURPLUS NON AFFECTÉS de l'exercice terminé le 31 mai 2006

	2006		2005	
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début	139 378 \$	824 734 \$	964 112 \$	488 215\$
Acquisitions de l'exercice	238 555	(238 555)		
Affectation des surplus réservés		212 000	212 000	694 620
	377 933	798 179	1 176 112	1 182 835
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(124 101)	(122 216)	(246 317)	277
Versements sur la dette à long terme	14 978	(14 978)		
Virement aux surplus réservés		(654 000)	(654 000)	(219 000)
	(109 123)	(791 194)	(900 317)	(218 723)
Solde à la fin	268 810	6 985	275 795	964 112

SURPLUS RÉSERVÉS de l'exercice terminé le 31 mai 2006

	2006							2005	
	Équilibre budgétaire	International	Projets informatiques	Développement et mise en place de programmes	Imprévus	Allègement transitoire	Aménagements	Total	Total
Solde au début	\$ 112 000	\$ 250 000	\$ 500 000	\$ 522 000	\$ 100 000	\$ 100 000	\$ 250 000	\$ 1 834 000	\$ 2 309 620
Affectation des surplus non affectés	654 000							654 000	219 000
	766 000	250 000	500 000	522 000	100 000	100 000	250 000	2 488 000	2 528 620
Virement aux surplus non affectés	112 000					100 000		212 000	694 620
Solde à la fin	654 000	250 000	500 000	522 000	100 000	-	250 000	2 276 000	1 834 000

BARREAU DU QUÉBEC – ÉCOLE DU BARREAU



FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice terminé le 31 mai 2006

	2006	2005
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(246 317) \$	277 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	124 101	212 338
Gain sur la cession de placements	(78 507)	(44 471)
Provision pour les avances à Juriportail Inc.	149 000	
Diminution (augmentation) des créances diverses	79 896	(85 388)
Diminution des intérêts courus	16 036	5 131
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	38 734	(56 497)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(11 924)	23 806
Augmentation (diminution) de la subvention perçue par anticipation	(33 800)	7 944
Augmentation (diminution) des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	345 728	(90 194)
Augmentation de la provision pour vacances à payer	15 026	7 215
Diminution de la charge de retraite à payer	(26 692)	(56 543)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	371 281	(76 382)
Activités de financement et d'investissement		
Placements	435 743	80 670
Dû au Fonds général du Barreau du Québec	(31 326)	31 799
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(171)	1 393
Immobilisations	(238 555)	(60 607)
Dette à long terme	(7 044)	(7 934)
Avances au Fonds général du Barreau du Québec		4 923
Rentrées nettes de fonds	158 647	50 244
Augmentation (diminution) de l'encaisse	529 928	(26 138)
Encaisse au début	72 878	99 016
Encaisse à la fin	602 806	72 878

BARREAU DU QUÉBEC – ÉCOLE DU BARREAU

BILAN au 31 mai 2006

	2006	2005
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	602 806 \$	72 878 \$
Créances diverses	91 818	171 714
Intérêts courus (incluant 6 740 \$ sur les avances à Juriportail Inc. en 2005)	40 232	56 268
Frais payés d'avance	123 440	162 174
Placements	175 403	187 412
	1 033 699	650 446
Avances à Juriportail Inc., taux préférentiel majoré de 0,5 %		149 000
Placements, au coût (note 5)	2 240 579	2 585 806
Immobilisations (note 6)	312 832	198 378
	3 587 110	3 583 630
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	233 954	245 878
Dû au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt	473	31 799
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec, sans intérêt	1 222	1 393
Subvention perçue par anticipation		33 800
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	413 052	67 324
Provision pour vacances à payer	111 357	96 331
Versements sur la dette à long terme	7 729	7 044
Charge de retraite à payer	87 374	87 374
	855 161	570 943
Dette à long terme (note 7)	36 293	44 022
Charge de retraite à payer (note 8)	143 861	170 553
	1 035 315	785 518
Surplus		
Investis en immobilisations	268 810	139 378
Non affectés	6 985	824 734
Réservés	2 276 000	1 834 000
	2 551 795	2 798 112
	3 587 110	3 583 630

Pour le conseil, , administrateur et , administrateur

BARREAU DU QUÉBEC – ÉCOLE DU BARREAU

NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mai 2006

1 | Statuts et objectifs de l'organisme

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la *Loi sur le Barreau* et le *Code des professions du Québec* et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi sur les impôts*. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 | Conventions comptables

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

Le revenu de subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et est confirmé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Les revenus de frais d'admission et d'inscription et droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux - Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Aménagement des locaux	Durée restante des baux, 2 ans et 10 ans
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	7 ans

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

3 | Réserve pour autoprotection des dirigeants

Le Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Conformément à une résolution du comité administratif, le Barreau assume directement la totalité de ce risque de même que, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, sans contrepartie financière, celui de certains organismes liés.

4 | Charges locatives

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 426 735 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (384 636 \$ en 2005). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement de l'aménagement des locaux au montant de 10 269 \$ (7 651 \$ en 2005).

5 | Placements

	2006	2005
Quote-part (11,00 %; 14,40 % en 2005) des bons du Trésor canadiens et des obligations gouvernementales et paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) et la Corporation de services du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2006 de 4,85 % (5,26 % au 31 mai 2005), échéant de juin 2006 à juin 2018 (de septembre 2005 à juin 2018 au 31 mai 2005), au coût (valeur de marché 1 756 048 \$; 2 289 680 \$ en 2005)	1 734 595 \$	2 166 179 \$
Quote-part (12,86 %; 12,86 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 502 826 \$; 453 747 \$ en 2005)	399 585	388 401
Quote-part (11,34 %; 15,34 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), au coût (valeur de marché 282 334 \$; 229 977 \$ en 2005)	281 802	218 638
	2 415 982	2 773 218
Portion disponible à court terme	175 403	187 412
	2 240 579	2 585 806

6 | Immobilisations

2006

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	5 862 \$	3 517 \$	2 345 \$	1 173 \$
Administration des examens	5 541	4 433	1 108	1 108
Services des stages et des activités étudiantes				
Centre de Montréal	12 121	2 891	9 230	2 807
Centre de Québec	5 166	1 033	4 133	2 100
Centre d'Ottawa	8 195	6 115	2 080	1 639
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	59 000	14 979	44 021	7 044
	95 885	32 968	62 917	15 871
Équipement informatique				
Direction de la formation	3 994	2 663	1 331	2 513
Direction du programme	789	263	526	263
Services aux étudiants	3 707	2 471	1 236	1 236
Administration des examens				233
Centre de Montréal	39 029	13 010	26 019	13 466
Centre de Québec	7 439	2 480	4 959	2 479
Centre d'Ottawa	790	263	527	263
Centre de Sherbrooke	3 230	1 890	1 340	1 077
	58 978	23 040	35 938	21 530
Aménagement des locaux	128 712	61 565	67 147	13 600
Logiciels	235 965	89 135	146 830	73 100
	364 677	150 700	213 977	86 700
	519 540	206 708	312 832	124 101

2005

Mobilier et équipement				
Direction de la formation	5 862 \$	2 345 \$	3 517 \$	7 705 \$
Administration des examens	5 541	3 324	2 217	1 108
Services des stages et des activités étudiantes				
Centre de Montréal	3 741	1 999	1 742	5 380
Centre de Québec	5 335	4 268	1 067	1 528
Centre d'Ottawa	7 460	4 476	2 984	1 492
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	59 000	7 935	51 065	7 935
	86 939	24 347	62 592	25 343
Équipement informatique				
Direction de la formation	7 538	3 694	3 844	4 900
Services aux étudiants	3 707	1 236	2 471	1 236
Administration des examens	700	466	234	3 129
Centre de Montréal	1 369	913	456	456
Centre de Sherbrooke	2 440	813	1 627	813
	15 754	7 122	8 632	10 534
Aménagement des locaux	87 021	53 782	33 239	8 846
Logiciels	628 610	534 695	93 915	167 615
	715 631	588 477	127 154	176 461
	818 324	619 946	198 378	212 338

7 | Dette à long terme

	2006	2005
Obligations relatives aux biens loués, 9,38 %, remboursables par versements trimestriels de 2 898 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2011	44 022 \$	51 066 \$
Versements exigibles à court terme	7 729	7 044
	36 293	44 022

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	Obligations relatives aux biens loués
2007	11,592 \$
2008	11,592
2009	11,592
2010	11,592
2011	8,694
Total des paiements minimums exigibles	55,062
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	11,040
	44,022

8 | Régime de retraite

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2003, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2003 s'élève à 19 089 200 \$ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 17 226 800 \$. Au 31 décembre 2003, le manque d'actifs de capitalisation est de 1 862 400 \$ pour l'ensemble du régime. La quote-part du Barreau du Québec – École du Barreau sera amortie par des cotisations supplémentaires mensuelles de 2 522 \$ à partir du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2018. De plus, au 31 décembre 2003, l'insuffisance de solvabilité est de 1 614 100 \$ pour l'ensemble du régime. La quote-part du Barreau du Québec – École du Barreau sera amortie par des cotisations supplémentaires mensuelles de 4 760 \$ à partir du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2008. Le taux de cotisation patronale pour le Barreau du Québec est de 10,8 % du salaire versé. La charge de retraite de 174 105 \$ (175 257 \$ en 2005) imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 12 ans des prestations au titre de services passées en date du 31 mai 2006. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 200 797 \$ (231 800 \$ en 2005).

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2006	2005
Taux d'actualisation	5.25 %	6.00 %
Taux de rendement prévu des actifs	7.50	7.50
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00

9 | Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur de l'encaisse, des créances diverses, des intérêts courus, des comptes fournisseurs et charges à payer et de la provision pour vacances à payer est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Placements

La juste valeur de la quote-part des bons du Trésor canadiens et des obligations gouvernementales et paragouvernementales et des sociétés ouvertes canadiennes, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes et de la quote-part des actions de sociétés ouvertes étrangères a été établie selon le dernier cours acheteur.

Autres instruments financiers

La juste valeur du dû au Fonds général du Barreau du Québec et du dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

10 | Engagement

L'École du Barreau s'est engagée, en vertu d'un contrat de location échéant le 30 septembre 2016, à verser une somme de 2 299 334 \$ plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de l'école de Québec. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 205 296 \$ en 2007 et à 218 767 \$ en 2008, 2009, 2010 et 2011.

AXES STRATÉGIQUES :

Le plan stratégique 2006-2010 du Barreau du Québec s'articule autour de quatre axes prioritaires, lesquels visent tous la concrétisation de notre vision : exceller dans l'approche préventive.

Prévenir

Inclure une composante prévention à chacune de nos activités. Autrement dit : toujours penser prévention !

Former

Créer, favoriser ou bonifier des activités de formation à l'intention de nos membres.

S'améliorer

Mettre en place ou bonifier des processus, systèmes et outils qui aideront la prise de décisions, faciliteront la gestion des opérations du Barreau et permettront de mesurer nos actions.

Communiquer

Tant à l'interne qu'à l'externe, faire connaître les outils de prévention disponibles et communiquer les engagements, actions et résultats du Barreau du Québec. Cette communication doit se réaliser dans un registre simple et vulgarisé et être en lien avec les valeurs véhiculées par le plan stratégique : compétence, transparence, imputabilité, travail d'équipe et écoute active.



RAPPORT ANNUEL

2006 07

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca

www.barreau.qc.ca

Barreau
du Québec

